



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 22 JUIN 2021

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, Mme Maud LELIÈVRE, M. Nicolas COUR, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Pierre MAURIN.

Était absent : M. Arnaud NGATCHA.

Étaient excusés : M. Alexis GOVCIYAN (qui a donné pouvoir à Mme Maud LELIÈVRE), Mme Lorraine GAY (qui a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste GARDES) et M. Guillaume COT (qui a donné pouvoir à Mme Frédérique DUTREUIL).

Madame la Maire ouvre la séance.

DÉLIBÉRATION 09.2021.064 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 22 juin 2021.

DÉLIBÉRATION 09.2021.065 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 17 MAI 2021.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'au précédent conseil, M. COT et elle-même n'ont pas levé la main pour accepter le procès-verbal. Donc ils vont s'abstenir sur celui-ci.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 29 mars 2021 est approuvé par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT).

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame la Maire veut d'abord avoir une pensée très émue pour une personne disparue très brutalement la semaine dernière. Il était un être extraordinaire, un artiste de très grand talent, flamboyant et très puissant. Raphaël THIERRY habitait au 4 rue de Trévise et avait vu le 12 janvier 2019, au moment de cette terrible explosion, son atelier d'artiste, une partie de ses œuvres et son lieu d'habitation partiellement pulvérisés, détruits. Il avait échappé à la mort ce jour-là et malheureusement, elle l'a rattrapé la semaine dernière. Il est mort brutalement dans le sud de la France où il s'était réfugié depuis l'explosion. Mais il remontait très régulièrement à Paris parce qu'il était très investi dans l'association Trévise ensemble. Il continuait le combat auprès des victimes et auprès des sinistrés. C'est une perte immense pour nous tous. Madame la Maire veut, en ce début de conseil, avoir une pensée pour sa famille, pour sa compagne, Maud, pour sa maman, et leur dire que les élus sont extrêmement attristés et leur apportent tout leur soutien. Elle souhaite pouvoir organiser prochainement un hommage pour Raphaël THIERRY en exposant ses œuvres. Elle organisera avec sa famille d'ici la fin de l'année un hommage à un très très grand artiste.

Madame la Maire donne ensuite lecture des résultats du premier tour des élections régionales en espérant une mobilisation plus importante pour le second tour dimanche prochain puisque, comme dans toute la France, dans le 9^e, 2 Français sur 3 ne se sont pas déplacés, ce qui est très préoccupant et un coup dur pour la démocratie mais aussi un affront pour toutes celles et tous ceux qui se sont battus pour le droit de vote. Le taux de participation est 36,86%. La liste Île-de-France rassemblée avec Valérie PECRESSE, a obtenu 33,86%, l'Écologie avec M. BAYOU : 20,68%, Envie d'Île-de-France avec M. SAINT-MARTIN : 16,91%, Île-de-France en commun, Mme PULVAR : 11,55%, Pouvoir vivre en Île-de-France, Mme AUTAIN : 8,85%, le choix de la sécurité par le Rassemblement National : 6,15%, Lutte ouvrière : 0,75% et Osez l'écologie : 0,69%.

Madame la Maire remercie le Directeur général des services, l'ensemble des services de la Mairie du 9^e, les agents qui ont tenu les bureaux et, bien sûr, les assesseurs et les présidents de bureau qui le seront encore dimanche prochain. Elle les remercie pour leur disponibilité et leur engagement. Ce n'est pas facile et la période n'est pas très aisée car les mesures de sécurité dues à la crise sanitaire restent très fortes. Mais les élus ont accompli avec beaucoup d'abnégation cette lourde tâche. Elle les en remercie et leur souhaite bon courage pour le dimanche suivant.

Madame la Maire n'a pas oublié son engagement de faire venir l'association « Respire » pour présenter un état des lieux de l'étude réalisée dans deux écoles du 9^e arrondissement, l'école rue de la Victoire et l'école 22 rue Marguerite de Rochechouart, à la suite de l'installation de capteurs et de purificateurs d'air depuis trois ans. Faisant un point d'étape en mars dernier, une étude a été réalisée par l'association « Respire », mais en période de campagne, c'est aussi bien que le directeur général de « Respire » ne puisse pas venir ce soir. Mais Tony RENUCCI sera présent lors d'une des séances du conseil d'arrondissement de l'automne.

Parmi les actualités du 9^e, a été ouvert, avec Nicolas COUR et Virginie MERGOIL, le Centre d'action sociale protestant, nouveau centre d'hébergement d'urgence destiné aux femmes isolées dans le quartier Opéra. Ce centre peut accueillir 137 femmes isolées, parfois accompagnées d'enfants. Madame la Maire rappelle que depuis 2020, le 9^e est moteur, avec la préfecture d'Île-de-France et avec les associations humanitaires, pour ouvrir plus de centres d'hébergement d'urgence à partir d'immeubles laissés à disposition compte tenu d'un secteur totalement à l'arrêt aujourd'hui, celui du tourisme et de l'hôtellerie. Un nouveau bâtiment, qui servait d'hôtel, a été mis à la disposition du Centre d'action sociale protestant. Depuis 2020, en partenariat avec la DRIL et les associations solidaires, les élus ont ouvert 535 places d'hébergement d'urgence. La spécificité est que ces personnes précaires, ces personnes fragiles, peuvent être suivies pendant au minimum 12 mois jusqu'à 2 ans : rue de Dunkerque, rue Marguerite de Rochechouart, rue Rodier, rue Bergère, cité Bergère et maintenant rue de la Chaussée d'Antin. Autre sujet qui avance bien, l'ouverture des cours d'école et des crèches le samedi matin. Avec Sébastien DULERMO et Virginie MERGOIL, les élus sont très attentifs à ce que tout se passe bien pour donner la possibilité aux familles d'avoir toujours plus d'espace et de bénéficier des activités proposées. Samedi dernier, dans la cour du 45 rue de la Tour d'Auvergne, se tenaient des ateliers sur le langage des signes. C'était très intéressant et il y a eu et il y aura des ateliers sur les contes, l'escrime, les arts plastiques, la danse, la sécurité routière, les jeux de société, donc une activité assez éclectique.

Madame la Maire a présidé il y a quelques jours la commission de sélection des projets proposés par les habitants qui seront soumis au vote des Parisiens en septembre. Elle a retenu les projets suivants : l'aménagement des abords du hall du conservatoire municipal Nadia et Lili BOULANGER, la restauration de la chapelle des Âmes de l'église Notre-Dame de Lorette. Il s'agit de poursuivre l'engagement pris en 2014 de restaurer l'ensemble des chapelles et il reste la chapelle des Âmes de l'église Notre-Dame de Lorette qui sera au budget participatif. Madame la Maire poursuit avec l'installation de tableaux numériques interactifs dans toutes les classes du 9^e, un magnifique projet au cœur du quartier faubourg Montmartre, rue de Trévise précisément, avec la totale réhabilitation de ce lieu de vie dans les locaux du YMCA Paris et la rénovation de son terrain de basket patrimonial unique en son genre ; la rénovation du terrain de basket du square Montholon et le ravalement et l'isolation du centre Valeyre, la rénovation et l'agrandissement du mur d'escalade. La vie reprend petit à petit. Ces activités redonnent des couleurs à la Mairie du 9^e.

Hier soir avait lieu la Fête de la musique avec dans la cour de la Mairie du 9^e, deux concerts du Paris Mozart Orchestra. C'était un très joli moment de revoir la cour emplies d'une population de tous âges venue écouter l'orchestre de Claire GIBault, c'était un moment de grâce.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que trois mois après le départ de Daniel DAUPHANT le 12 mars, parti prendre la tête des divisions d'appui de la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de la Ville de Paris, la DPSP a enfin un nouveau chef dans le 9^e arrondissement. Il s'agit de Mme Céline MEYRAND qui a pris ses fonctions le 14 juin dernier.

Au nom du conseil d'arrondissement, elle lui souhaite la bienvenue dans l'arrondissement et forme le vœu de réaliser conjointement du bon travail pour assurer la tranquillité des habitants du 9^e et lutter contre toutes les incivilités qui empoisonnent le quotidien. Avec ses collègues Sébastien DULERMO et Jean-Baptiste GARDES, elle a reçu en Mairie Mme MEYRAND dès sa prise de poste afin d'évoquer les grands sujets de mobilisation des administrés et pour lui faire connaître les priorités en termes de sécurité publique pour l'arrondissement. Au cours de cette réunion qui s'est tenue le mardi 15 juin, ont été passés en revue les motifs habituels d'inquiétude des habitants, les nuisances de chantier, les troubles à l'ordre public générés par la présence de personnes sans abri sur l'espace public, la problématique des livreurs à domicile se réunissant en groupe au niveau des bornes Vélib'.

Les élus ont particulièrement insisté auprès d'elle et de ses équipes sur leur volonté de réguler les terrasses éphémères qui ne respectent pas les règles imposées par la Ville et qui causent des nuisances sonores déraisonnables aux riverains. En effet, depuis le 30 juin 2020 et la mise en place de la Charte d'engagement des commerçants, trop de terrasses jugées non conformes ou dangereuses au regard même des règles édictées par la Mairie de Paris, sont toujours en place, et malgré des demandes répétées, ne sont pas déposées. Cette situation laisse un sentiment d'incompréhension auprès des Parisiens. Pourtant, depuis la réouverture des cafés, bars et restaurants, les élus signalent de manière quotidienne avec leurs collègues à la DPSP, les situations anormales de terrasses implantées sur des places PMR, des stations vélos ou sur l'intégralité d'un trottoir, contraignant ainsi les piétons à emprunter la chaussée au péril de leur vie ainsi que les terrasses fixées au sol, recouvertes d'un toit et dépassant une hauteur de plus de 1,30m. Confrontés à ces nombreux signalements, les agents de la DPSP se contentent aujourd'hui de mettre en demeure les gérants de débit de boisson pour qu'ils se mettent en conformité avec la charte qu'ils affichent sur leur devanture. Cependant, si les commerçants refusent de se plier à cette admonestation, les fonctionnaires de la Ville n'ont aucun pouvoir pour les y contraindre. Ainsi, il faut savoir que la Mairie de Paris n'a pris aucun arrêté pour que ses services puissent faire respecter la charte et déposer les terrasses dangereuses. Pire, lorsqu'on a demandé aux agents de la DPSP « à partir de quand prenait fin une mise en demeure adressée à un commerçant ? », ces derniers répondent par écrit que cette procédure n'était pas approuvée par leur direction et qu'ils attendaient les directives de la Ville. Donc un an après la mise en place des terrasses éphémères, les agents de la Ville en sont toujours réduits à attendre des ordres qui ne viennent pas.

Les choses devraient évoluer favorablement à partir du 1^{er} juillet car, à cette date, les terrasses éphémères vont devenir terrasses estivales et seront régies par le règlement des étalages et terrasses parisiens. C'est ce que Madame la Maire demandait depuis de longs mois, comme l'atteste le vœu adopté en conseil d'arrondissement en date du 29 mars dernier dans lequel l'exécutif demandait qu'une telle mesure soit prise rapidement. Le RET étant un document opposable pris sous la forme d'un arrêté de la Mairie de Paris, contrairement à une simple charte qui ne repose plus sur la bonne volonté des commerçants, les agents de la DPSP auront désormais plus de leviers juridiques pour faire respecter la tranquillité des Parisiens.

À partir du 1^{er} juillet 2021, les terrasses estivales seront autorisées 7 mois par an, d'avril à octobre, uniquement sur les trottoirs, les terre-pleins, les placettes, les rues piétonnisées et les places de stationnement au droit du commerce avec extension possible sur une place de stationnement de part et d'autre. Par ailleurs, toutes les terrasses estivales devront désormais faire l'objet d'une autorisation avec avis motivé du maire d'arrondissement. Les commerçants auront pour obligation de maintenir les cheminements piétons et l'accès aux personnes à mobilité réduite. Enfin, ces terrasses devront fermer à 22h. Avec Delphine BÜRKL et l'ensemble des élus de la majorité, l'exécutif sera particulièrement attentif à ce que ce nouveau règlement soit appliqué à la lettre et que la tranquillité des habitants soit pleinement assurée, en particulier le soir.

Mme Adeline GUILLEMAIN souhaite revenir sur un sujet déjà abordé à plusieurs reprises au cours des précédents points mensuels de sécurité et qui lui tient particulièrement à cœur, celui de la présence de personnes sans domicile fixe à proximité du square Montholon. Elle tient à faire savoir que depuis le 17 juin, la dernière tente encore sur place a été retirée et le site nettoyé. Dans les mois à venir, elle continuera à être particulièrement vigilante pour qu'aucun endroit du 9^e ne devienne un campement de fortune à ciel ouvert. À chaque nouveau signalement de riverains, on applique la même méthode : le SAMU social de Paris est contacté ainsi que les maraudes présentes dans le 9^e arrondissement afin qu'un suivi psychologique, une aide médicale et des propositions d'hébergement soient apportés à chaque personne à la rue présente sur le territoire. Grâce à la mobilisation de Madame la Maire, ce sont déjà 535 places d'hébergement d'urgence qui ont ouvert dans des hôtels inoccupés du fait de la crise depuis octobre dernier.

Mme Adeline GUILLEMAIN veut conclure son intervention en saluant M. Alexis GOVCIYAN avec lequel elle continue d'organiser chaque semaine des réunions de médiation au service des habitants du 9^e. La semaine dernière, ils ont encore animé deux séances de médiation en réunissant autour d'une même table plusieurs locataires d'immeubles sociaux en colère et leurs bailleurs afin de trouver des solutions aux problèmes de voisinage que rencontrent certains administrés. Là encore, les élus continueront à agir pour lutter contre l'habitat indigne, les troubles de voisinage et pour que la sécurité et la tranquillité des habitants soient pleinement assurées.

Madame la Maire remercie Mme Adeline GUILLEMAIN pour ce point extrêmement complet qui met en avant les points les plus saillants de ces dernières semaines. Bien sûr, il reste la question des terrasses éphémères car, pour l'instant, il n'y a aucune solution encore appliquée. On espère que le nouveau règlement qui devrait être adopté au 1^{er} juillet pourra changer une situation qui devient de plus en plus insupportable à la fois pour les riverains, la tranquillité publique et aussi pour les professionnels entre eux puisqu'il y a des distorsions de concurrence qui se font jour et des tensions entre professionnels sont palpables. Madame la Maire sera extrêmement vigilante mais manifeste quelques doutes et quelques craintes sur le fait que la Ville de Paris puisse instruire entre le 21 juin, date à laquelle les professionnels doivent déposer leurs dossiers pour obtenir une autorisation, et le 1^{er} juillet, soit 10 jours. Elle doute d'être saisie des demandes par l'administration et d'avoir le temps de les instruire pour les renvoyer à l'administration. Elle craint que le désordre sur l'espace public soit installé encore jusqu'au mois d'octobre.

Un cadre juridique s'impose. Il doit être appliqué au 1^{er} juillet. Elle fera en sorte qu'entre Mme Adeline GUILLEMAIN et M. Jean-Baptiste GARDES, tout se passe en bonne intelligence et que le respect des uns et des autres soit de mise.

Mme Frédérique DUTREUIL a été interpellée par un cafetier situé rue Notre-Dame de Lorette, dans la partie basse à partir de Saint-Georges. Il lui a fait part de sa grande inquiétude. Depuis quelques temps, 15 jours voire trois semaines, des personnes au profil particulier, pas en groupe mais individuellement, par vagues successives, déambulent sur cette partie-là, accostent les clients et les invectivent. Il y a même eu une tentative d'agression. Il expliquait qu'il y avait vraiment deux vagues, deux profils différents. Il pense que certains ont les profils qui proviendraient de l'UDAF et qui en repartent et sont également des toxicomanes. Il est très inquiet. Il a demandé de le signaler. Elle a noté le nom et l'adresse pour y passer et voir, à la rigueur avec les autres cafetiers s'ils sont également l'objet de ces comportements inquiétants. Il a peur au final qu'il y ait des dérapages.

Le second point porte sur le nouveau règlement sorti au Journal officiel. Il semble à Mme Frédérique DUTREUIL que l'avis de la Mairie du 9^e n'est qu'un avis consultatif, ce qu'elle trouve regrettable parce que, quand bien même s'il serait motivé alors qu'il n'est que consultatif, est-ce que cela va vraiment régler les problèmes ?

Autre point. Elle sait qu'il y a effectivement des commerçants qui ne jouent pas le jeu mais elle aimerait aussi parfois qu'on mentionne quand même dans les conseils d'arrondissement ceux qui, au final, respectent scrupuleusement les règles. Et ils sont nombreux.

Madame la Maire observe qu'il est noté dans le procès-verbal des conseils d'arrondissement que la grande majorité des professionnels respectent les règlements.

Madame la Maire remercie Mme DUTREUIL pour le signalement sur la rue Notre-Dame de Lorette. Elle en tiendra compte.

Elle laisse la parole à M. Jean-Baptiste GARDES pour parler de propreté, mais aussi pour remettre en perspective l'ensemble de la volonté politique de l'exécutif et des sujets à aborder à l'avenir pour améliorer le service public.

COMMUNICATION SUR LE PLAN PROPRETÉ DU 9^E, PAR M. JEAN-BAPTISTE GARDES, ADJOINT À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT, EN CHARGE DE LA VOIRIE, DE L'ACCESSIBILITÉ DE L'ESPACE PUBLIC, DE LA PROPRETÉ, DE LA RÉDUCTION ET DE LA REVALORISATION DES DÉCHETS, DU RECYCLAGE, DU SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITÉ, AUX PME ET À L'EMPLOI.

M. Jean-Baptiste GARDES annonce un point propreté un peu particulier puisqu'il va être l'occasion de présenter le plan propreté qui va être à cheval sur les années 2021 et 2022 et qui a été élaboré en copilotage avec la DPE, la Direction de la propreté et de l'eau de la Mairie de Paris. Il précise que ce copilotage de la propreté est en place depuis 2014 et que son prédécesseur, M. Sébastien DULERMO, aujourd'hui Premier adjoint, avait initié ces plans propreté annuels de façon, comme le disait, Madame la Maire, à mettre un cap au démarrage de chaque année avec quelques actions phares et surtout un axe prioritaire pour guider la propreté en plus de toute l'organisation habituelle et du pilotage quotidien.

Le plan propreté se présente en trois parties. D'abord, rappel sur le contexte 2020-2021. Difficile de faire un bilan sur l'année 2020 parce qu'elle a été assez particulière. Ensuite, donner la cible prioritaire identifiée pour 2020-2021 qui correspond vraiment à la volonté d'impacter pendant l'année à venir. Et enfin, les projets qui se poursuivent avec de nouvelles initiatives sur la réduction et la valorisation des déchets.

Ce plan propreté devait être présenté il y a quelques mois mais le contexte était particulier. Les équipes de la DPE ont été sollicitées d'une telle manière que l'on a les échanges avec eux, de façon à pouvoir présenter quelque chose de définitif aujourd'hui. En revanche, cela correspond très exactement à l'arrivée du nouveau responsable d'exploitation de la DPE pour le 9^e qui remplace M. Laurent JOUX. C'est une nouvelle phase qui commence avec M. Robert KEDI qui va pouvoir mener avec les élus toutes les actions qui vont être présentées.

Avant la crise sanitaire de mars 2020, il y avait un contexte de grève avec des mouvements sociaux qui avaient perturbé les services de la propreté. Évidemment, la DPE était fortement impactée par ce contexte. On a eu l'occasion d'en parler quasiment à chaque conseil d'arrondissement au cours du plan propreté avec les difficultés de nettoyage dues à l'installation de terrasses éphémères. Évidemment, on le voit tous en circulant dans les rues du 9^e, l'eau est parfois coupée par les installations qui ne respectent pas la charte, même si, effectivement, la grande majorité des commerçants la respectent, heureusement. Difficulté aussi pour les agents de la propreté de contourner certaines structures trop élevées avec les lances pour le nettoyage des trottoirs, etc. Cela crée une surcharge de travail pour les équipes de la DPE avec une nouvelle mission, celle d'enlever les terrasses éphémères abandonnées, principalement entre octobre 2020 et mars 2021. Ce sont des actions qui sont apparues à la faveur de ce dispositif. Une perturbation des rythmes de pause dont on a déjà parlé dans un précédent conseil avec des ateliers en sous-sol et qui ne permettaient pas, avec les règles sanitaires en cours, d'organiser les rotations pour les pauses habituelles. Puis se sont ajoutées à cette crise sanitaire, plusieurs grèves de la collecte dont la dernière a duré une dizaine de jours et a été très impactante pour les habitants et les commerçants de l'arrondissement.

Ce contexte très particulier fait que les chiffres le sont tout autant. Pour les ordures ménagères collectées, les fameux bacs verts, on est à 23 475 tonnes collectées en 2020, soit - 30 % par rapport à 2019, c'est évidemment une baisse considérable. On retrouve ce même niveau de baisse, - 25 %, pour les multi matériaux, les bacs jaunes. Pour le tri du verre avec 400 tonnes de verre collectées dans les colonnes à verre fixes dans l'arrondissement en porte-à-porte, c'est-à-dire ce qui est produit, entre guillemets, par les habitants, on est à 1 825 tonnes. Il est intéressant de constater que ce qui a été collecté auprès des gros producteurs, c'est-à-dire des commerçants, qui sont collectés et repérés spécifiquement par la DPE, on atteint - 60 % en 2020 par rapport à 2019. En revanche, pour ce qui a été produit par les habitants du 9^e, il y a seulement une baisse de 6 %. On voit que l'utilisation du verre s'est poursuivie pendant les différents confinements. En revanche, évidemment, le chiffre de - 60 % pour les gros producteurs montre la situation extrêmement complexe dans laquelle se sont trouvés les commerçants dont l'activité a été réduite de façon significative.

On peut en voir l'application directe dans cette production de déchets. À noter l'arrivée des Trilib' qui ont été mis en place avec 3 tonnes collectées l'an dernier. Évidemment, ce chiffre va évoluer puisqu'on en a installé de nouveaux dans l'arrondissement ces derniers mois.

Dans ce contexte, également le projet de territorialisation, annoncé ces dernières semaines par voie de presse par la majorité de la Mairie de Paris, a été débattu. C'est un transfert aux maires d'arrondissement de compétences, de moyens et d'effectifs, qui leur donnerait la capacité de choisir où, quand et à quelle fréquence il faut nettoyer telle ou telle rue. Ça, c'est l'ambition de cette territorialisation. Ce big bang de la territorialisation se traduit pour l'instant, à court terme, par la mise en place de référents de propreté par quartier qui seraient l'interface entre les habitants, les commerçants et les équipes de la propreté, de façon à fluidifier les remontées de signalement. Il y a encore un peu de flou dans les prérogatives exactes de ces référents de propreté puisqu'aujourd'hui, les interlocuteurs, dont le responsable d'exploitation, font ce travail avec les élus. Évidemment, les signalements sont remontés de façon fluide et traités. Mais l'arrivée de ce référent serait peut-être l'occasion d'améliorer les choses. Il a été évoqué de doubler l'équipe d'urgence pour ces signalements. Néanmoins, force est de constater qu'on est en train de le faire actuellement depuis 2014, car on copilote déjà la propreté dans l'arrondissement avec la DPE. C'était la volonté de l'exécutif depuis le départ, ça s'est enrichi d'année en année. Finalement le transfert de compétences tel qu'il est évoqué aujourd'hui est très en dessous de ce qu'on attendait. Un exemple, une grève a eu lieu il y a quelques jours et des renforts de sociétés privées ont été dépêchés chaque jour pour résorber le stock d'ordures qui n'était pas collecté le matin. Ces bennes étaient commandées directement par la Mairie de Paris, donc en central. Les élus étaient associés dans les demandes puisqu'ils sont en contact avec les habitants, et encore plus avec les commerçants. Donc avec la direction territoriale, avec la directrice territoriale et le responsable d'exploitation, les élus faisaient les demandes mais les commandes étaient bien passées par la Mairie de Paris. Évidemment, cela aurait été beaucoup plus efficace d'être à la manœuvre de façon directe. De la même façon, le sujet se pose de la collecte en régie car dans certains arrondissements, elle est faite par une société privée. La question n'est pas ici de débattre de savoir si on devrait changer ou pas, la question ne se pose pas puisque les élus n'ont pas cette prérogative. On voit avec cette grève des éboueurs que les élus étaient présents sur le terrain tôt le matin avec le démarrage de la collecte jusqu'au soir puisque des bennes passaient au démarrage de la nuit de façon à pouvoir permettre aux commerçants de travailler correctement alors qu'ils venaient de rouvrir leurs terrasses. C'était essentiel de permettre à certains habitants tout simplement d'ouvrir leur porte qui était obstruée par des tas d'ordures. Mais on n'a pas eu les coudées franches administrativement pour le faire à cette occasion et ce sera la même chose après les premières mesures du big bang annoncées par la Maire de Paris.

S'agissant de l'axe prioritaire défini pour l'année qui vient, la période particulière qu'ont vécue les équipes de la propreté, leur a permis de faire un travail très précis sur l'organisation du lavage et du balayage de tout l'arrondissement. Il y avait une petite baisse d'intensité avec une collecte moindre et qui a été compensée par d'autres actions, plus des absences dues à la crise sanitaire. Les équipes n'ont pas chômé mais ce travail a pu être fait dans un Paris avec parfois des rues vides.

Ce travail a été fait en concertation entre les agents, avec un passage par les agents de maîtrise et les responsables de chaque atelier. Tout a été compilé par la direction territoriale et la Mairie avec un certain nombre d'allers-retours sur ces plans et un objectif majeur : que ce plan de balayage et ce plan de nettoyage permettent de donner de la simplicité, de la réactivité et de la visibilité à l'action des agents. Les agents de la propreté ont un métier très difficile et pénible qui n'est parfois pas perçu à sa juste valeur par les habitants ou les commerçants. Il est normal que, quand une rue est sale ou quand des ordures ne sont pas collectées à temps, le but soit de faire des réglages de façon à ce qu'il y ait une proximité entre le service rendu et le besoin des habitants.

On peut prendre exemple sur l'atelier 9-1 au nord-ouest de l'arrondissement place Adolphe Max. Il y a 4 ateliers dans l'arrondissement et 12 à 15 cantons. Un canton est nettoyé par un balayeur au moins une fois par jour le matin ou l'après-midi. Les cantons ont été redessinés de façon à ce que chaque rue puisse être traitée en même temps, que ce soit pour le balayage et le nettoyage. Par exemple, la rue de Milan doit être nettoyée par le balayeur, il ne va pas faire juste le côté pair et puis le lendemain, le côté impair, ou l'après-midi le côté impair et puis 5h après, une laveuse va passer. Tout est fait sur la même demi-journée, ce qui permet aux habitants de ne pas être dans l'incompréhension quand ils constatent que devant chez eux, c'est sale et que sur le trottoir d'en face, c'est propre, et ne pas être importunés parfois aussi avec les passages successifs des agents. On a parfois des retours d'habitants qui trouvent qu'il y a trop d'actions de propreté devant chez eux, assez paradoxalement. Ce travail est un travail de précision fait par les équipes, qui permet d'arriver aujourd'hui à une répartition des cantons. Il y a une soixantaine de cantons pour l'arrondissement qui sont redécoupés et qui permettent d'avoir, depuis ces derniers jours, une action par rue, le nettoyage et le balayage étant faits en une fois. Cela a été fait de façon à ce que chaque secteur puisse être traité tous les jours. C'était un point important identifié avec les équipes. Il a pu arriver que certaines rues soient considérées comme plus propres que d'autres, mais on est parti du principe que tous les jours, il devait y avoir une action de propreté plus ou moins rapide en fonction de la saleté de la rue. Mais il y a un passage des agents tous les jours dans chaque rue.

Pour les plans de lavage, chaque atelier est découpé, non pas par cantons qui sont les secteurs de balayage, mais par plan de lavage. Il y en a 6 par atelier. Pour l'atelier 9-1 au nord-ouest de l'arrondissement, ce sont les engins de lavage de l'atelier engins qui interviennent avec les agents de l'atelier pour nettoyer les rues. Dans le même état d'esprit, par exemple, on a mis en place au marché d'Anvers un nettoyage qui se fait en une fois, c'est à dire la collecte et le nettoyage dans la foulée le vendredi soir de façon à éviter que la collecte soit faite le vendredi soir avec quelques nuisances pour le voisinage et que les agents reviennent le samedi matin et fassent une repasse le samedi après-midi. L'idée est de simplifier et de donner de la lisibilité à tout un chacun sur l'action des agents de la propreté.

On a identifié et répertorié, mis à jour sur l'année 2020, les points noirs de l'arrondissement en termes de propreté. Ce sont des choses qui ne sont pas forcément reluisantes : urine, graisse, fientes de pigeon.

On parle de propreté forcément. Par exemple, se dégagent assez clairement, et ce n'est pas une surprise, au nord de l'arrondissement qui suit le boulevard de Clichy et puis le boulevard Marguerite de Rochechouart, avec la présence d'arbres et d'une activité nocturne assez importante, des nuisances récurrentes et importantes, comme le secteur des grands magasins et les rues commerçantes, ainsi que les abords du square Montholon.

Cette mise à jour s'est faite sur la base des retours suivis de la DPE l'an dernier. Elle a permis d'adapter l'organisation des repasses de l'après-midi. C'est une des choses qu'on avait demandées de regarder au démarrage des travaux il y a quelques mois à la DPE. Il y a une possibilité avec les moyens actuels des effectifs et les moyens en engins dont dispose la DPE, de faire des repasses sur certains secteurs l'après-midi. La première chose qui a été demandée, c'est de s'organiser de façon à ce qu'il y ait une souplesse chaque matin pour le chef d'atelier et qu'il ait la possibilité d'orienter ses équipes pour repasser sur un secteur qui aurait été signalé le matin. C'est une réaction à une demi-journée. Pour un signalement fait par un riverain à 11h après le passage des équipes de propreté, il y a une possibilité dès l'après-midi de refaire la rue de façon à compléter le travail ou retoucher quelque chose qui aurait été sali entre-temps. On a demandé à la DPE d'aligner son organisation avec un nettoyage particulier, une repasse l'après-midi au nord de l'arrondissement, aux abords de la rue des Martyrs qui est évidemment la rue la plus commerçante de l'arrondissement avec le secteur des grands magasins Chaussée d'Antin-Opéra, et qui fait l'objet aussi d'une repasse faite par les équipes de la DPE. C'est l'objet de l'organisation qu'ils mettent en place, des réajustements pour pouvoir assurer ces repasses, et également par la régie de quartier, Énergie 9, qui jusqu'ici étalait ses actions entre les grands magasins et la rue des Martyrs. Avec la DPE, on a réorienté leurs actions, exclusivement aux abords de la rue des Martyrs de façon à ce que leur travail puisse se faire avec une meilleure coordination sur les repasses faites par les agents de la propreté.

Concernant le secteur des grands magasins, avec cette nouvelle organisation, il n'y aura plus d'intervention de la régie de quartier Énergie 9, mais il y aura un balayage effectué chaque jour entre 9h et 12h avec la répartition des cantons déjà mentionnée. Le lavage est effectué un jour sur deux et l'aspiration du trottoir tous les jours. Tous les jours, il y aura un filotage l'après-midi avec un engin plateau équipé d'un ripeur. C'est une équipe très souple et assez réduite, mais qui parcourra toute la zone des grands magasins chaque après-midi de façon à ramasser tous les dépôts sauvages ou les poubelles qui traîneraient. Cela va remplacer l'action de Énergie 9 mais avec des moyens plus adaptés à la réalité de ce qu'on a constaté dans les rues des grands magasins depuis quelques années et suite aux échanges avec le responsable d'exploitation des grands magasins.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que Madame la Maire a demandé à l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la propreté que la collecte soit étudiée pour passer le soir plutôt que le matin. Madame l'adjointe à la Maire de Paris a écouté avec une oreille attentive et a donné un accord de principe. Depuis ces échanges, cela ne s'est pas traduit concrètement et nécessite une réorganisation qui n'est pas immédiate, mais c'est l'objectif dans l'année qui vient de mettre cela en place sur les grands magasins pour compléter la réorganisation.

Dans la conjoncture actuelle, il est particulièrement important de faire un effort particulier sur le quartier Chaussée d'Antin-Opéra que connaît bien Nicolas COUR pour en être le référent de quartier et qui est particulièrement touché par la crise. Il faut l'appuyer par toutes les actions qui peuvent être menées.

Il en vient aux suivis des signalements Dans Ma Rue. Le but de cet axe est de fluidifier encore le lien entre le signalement par un habitant ou un commerçant, et le traitement effectif de ce qui a été signalé. Il sera fait un point mensuel sur la base du tableau de bord qui a été élaboré, un tableau de bord de suivi au moins mensuel avec les équipes de la propreté. On y trouve tous les chiffres, tous les dossiers en attente par catégorie : graffitis, objets abandonnés, propreté, etc. et le temps moyen d'attente de ces dossiers. En une demi-journée, les objets abandonnés, les dépôts sauvages doivent être relevés. C'est un objectif atteignable qui est fixé et qui est à peu près celui qui est tenu aujourd'hui. Ces indicateurs permettent de le suivre.

Pour les graffitis, les opérations reset consistent à cibler un quartier, à prévenir. On va s'appuyer sur les conseils de quartier et tous les habitants et les commerçants, de façon à ce qu'ils fassent un maximum de signalements sur Dans Ma Rue ou directement auprès de la Mairie de façon à ce que, quand l'entreprise intervient quelques jours après, elle puisse avoir déjà un repérage de tous les irritants qui ont été remontés depuis sur ce quartier.

La troisième partie du plan propreté concerne la réduction et la valorisation des déchets qui reste l'axe majeur de la politique des élus en matière, non plus exactement de propreté, mais de collecte des déchets. On va poursuivre les actions engagées et les intensifier, actions initiées par Madame la Maire, souvent en innovant depuis 2014, comme avec la distribution de composteurs individuels, une petite centaine a encore été distribuée il y a quelques semaines, l'implantation de composteurs mutualisés comme il y en a aujourd'hui trois dans l'arrondissement, les implantations de nouveaux Trilib' qui ont commencé cette année avec un choix méticuleux de l'endroit où on les installe. Il y a aussi le tri mobile qui va se poursuivre avec un camion déchetterie deux matinées par mois au square Montholon. On continue à développer et à remplacer les cendriers du 9^e qui étaient une mesure innovante sur laquelle d'ailleurs l'arrondissement a été suivi par d'autres municipalités depuis.

On prévoit de nouvelles actions, de nouvelles initiatives toujours dans la réduction et la valorisation des déchets. Un projet va démarrer en septembre, concernant une rue zéro déchet avec un objectif basé sur ce qui a été fait rue de Paradis dans le 10^e, c'est-à-dire beaucoup d'actions de communication, de prévention, de formation des habitants et des commerçants. On peut y ajouter une réduction effective des déchets et un meilleur tri, une meilleure revalorisation des déchets, notamment avec le tri des déchets alimentaires qui va être mis en place au fur et à mesure rue Milton à partir de septembre, avec des actions qui seront déclinées avec un tissu associatif et qui inclura plusieurs associations de l'arrondissement, les conseils de quartier et une association PiKPiK qui sera à la manœuvre avec la Mairie et la DPE sur la rue Milton. Les élus ont demandé à participer pleinement à l'expérimentation des abris bacs à déchets alimentaires et sont déçus que cela prenne autant de temps. Néanmoins, on devrait les voir arriver sur Anvers et Cadet qui sont les deux lieux identifiés avec la DPE pour les mettre en place.

Le recyclage des masques dans les écoles et à la mairie a été initié en pleine crise sanitaire par Madame la Maire. Il a été moteur pour que ce soit en partie généralisé à Paris. Un projet de composteur de quartier avec la société UPCYCLE est un très gros projet puisqu'on passerait vraiment à la vitesse supérieure en termes de compostage. Ce serait inédit dans Paris. Cela nécessite encore pas mal de travail pour trouver l'installation technique qui conviendrait et un travail budgétaire est en cours. Les élus y associent des gros acteurs économiques de l'arrondissement et ont bon espoir que ce projet avance dans l'année 2021-2022, de façon à donner la possibilité à plusieurs milliers d'habitants de disposer de la capacité de trier leurs déchets alimentaires et de les revaloriser par un dispositif innovant, celui d'UPCYCLE.

Enfin, les élus attendent avec impatience l'arrivée de la troisième collecte des déchets recyclables par semaine, demandée par Madame la Maire avant l'arrivée de M. Jean-Baptiste GARDES dans l'équipe municipale. Ils ont insisté à nouveau au début de la mandature auprès de Mme Colombe BROSSEL, l'adjointe à la Maire de Paris, pour que cela soit fait le plus rapidement, au moins dans l'arrondissement. Il semble qu'ils aient été entendus et espèrent la voir arriver sur le premier semestre 2022. Ce sera une grande satisfaction puisque c'est une demande forte des habitants.

En résumé, le premier axe est la réactivité et la lisibilité de l'action des agents de la propreté qui passe par un réajustement de l'organisation remise entièrement à plat par la précédente équipe, par Madame la Maire et par M. Sébastien DULERMO avec toute une organisation déjà très efficace. On fait des réajustements par rapport aux évolutions de l'arrondissement. Pour répondre toujours plus aux signalements des habitants, et parfois à leur incompréhension, comme en témoigne le hashtag « Saccage Paris », on s'est dit que plutôt que de twitter des photos de poubelles sur les réseaux sociaux, il fallait regarder la répartition des cantons de l'arrondissement rue par rue pour trouver une façon d'améliorer la lisibilité par les habitants des actions et leur donner la possibilité d'agir directement sur la propreté de leur rue. Le deuxième axe est évidemment la valorisation et la réduction des déchets, effort majeur de l'action des élus au quotidien dans laquelle ils mettent toute leur énergie et le budget nécessaire.

Madame la Maire remercie M. Jean-Baptiste GARDES pour cette communication extrêmement complète et ce travail absolument remarquable. Il faut surmonter les difficultés et les obstacles, c'est une feuille de route très ambitieuse.

Mme Frédérique DUTREUIL demande à disposer d'un support papier.

M. Pierre MAURIN remercie M. Jean-Baptiste GARDES pour la présentation et voudrait savoir quelle est sa position par rapport au big bang et par rapport aux transferts de compétences. Est-ce qu'effectivement les maires d'arrondissement vont vraiment avoir une autorité fonctionnelle et hiérarchique sur les personnels de la propreté ? Est-ce qu'on va pouvoir passer des marchés publics ? Est-ce qu'on va pouvoir externaliser à des acteurs de l'économie privée ou de l'économie sociale et solidaire ? Ce sont des questions posées au sein de son Groupe.

Madame la Maire indique qu'elle est intervenue publiquement au Conseil de Paris et donne la parole à M. Jean-Baptiste GARDES.

M. Jean-Baptiste GARDES ne souhaite pas faire le débat de la territorialisation car ce n'est pas l'objet de ce plan mais il a souligné que par rapport à l'ambition présentée l'an dernier par la Maire de Paris, par rapport à ses attentes qui ne datent pas d'hier en matière de transfert de compétences, on est aujourd'hui avec les mesures annoncées très en dessous de l'attendu. En effet, on n'a pas la possibilité d'organiser, de choisir le matériel, de choisir l'organisation, de choisir d'externaliser ou pas certaines prestations. Donc à court terme, on nous donne un feu vert et une bénédiction pour faire tout le travail qui est déjà fait depuis toujours avec la DPE. On est d'accord avec le fait d'avoir un référent par quartier qui arrive en plus. On sera très content de l'accueillir. Il sera sous la houlette de la direction territoriale et il travaillera main dans la main avec l'arrondissement. Il croit que la direction territoriale n'a pas encore une feuille de route très claire sur les modalités d'accueil de ces référents et sur leur emploi réel dans le dispositif, mais ça va dans le bon sens.

Madame la Maire, pour répondre très clairement à M. MAURIN, confirme que les questions qu'il a soulevées ne seront pas résolues par les propositions. C'est un guide de bonnes pratiques, c'est une communication de la Maire de Paris, mais juridiquement, il n'y a rien derrière puisque si on veut transférer les pouvoirs, il faut passer par la loi. Et il n'en est pas question dans l'ambition de la Maire de Paris qui ne tient pas à revenir sur la loi PLM sur le statut de Paris. La réforme de 2016 a été une occasion manquée en la matière et il n'est pas question, en tout cas pour l'exécutif parisien aujourd'hui, de revenir devant le législateur pour donner les pouvoirs aux arrondissements. Madame la Maire pense que tout le monde a compris qu'on est dans le registre de la communication mais pas dans la réforme effective attendue.

Madame la Maire lisait dans la communication de la Maire de Paris qu'elle invitait à rencontrer les agents de la DPE. Heureusement que depuis 2014, on les rencontre, heureusement que l'exécutif bâtit des plans propreté pour dire : « Voilà nos objectifs compte tenu des moyens qui nous sont alloués et de la pénurie de personnel. » Comme le disait très justement M. Jean-Baptiste GARDES, on n'interviendra pas sur le temps de travail et sur l'organisation du travail puisque ça restera unitaire et au niveau de la Ville de Paris. C'est de la poudre aux yeux. Elle craint que l'année prochaine, on présente, pas le même plan propreté puisqu'il sera ajusté par rapport à la réalité, mais dans les faits, ça ne changera pas grand-chose. La troisième collecte de multimatériaux est demandée depuis 6 ans et demandée à nouveau dans le cadre du big bang. Mais la Ville de Paris ne souhaite pas revenir sur la collecte des bacs verts et augmenter le nombre de bacs jaunes alors que les modes de vie des Parisiens ont beaucoup, beaucoup, beaucoup changé. On reste encore avec un système archaïque depuis des années. Deux collectes de multimatériaux ne suffisent absolument pas aujourd'hui compte tenu de l'évolution des modes de vie des Parisiens. On attend effectivement une décision de la Mairie centrale pour avoir cette troisième collecte. Madame la Maire indique qu'elle pourrait égrener toutes les initiatives qu'elle a prises sur la réduction des déchets, sur un territoire zéro déchet. Ce n'est pas qu'une formule.

On a vraiment une volonté politique de travailler sur ces sujets, mais on travaille en partenariat avec des sociétés, des startups, des laboratoires. On est dans le cadre de l'expérimentation. Malheureusement, on ne peut le faire qu'avec les faibles moyens assignés sur la régie de quartier.

Puisqu'on parle d'externalisation des marchés, on a un marché de surentretien depuis 2014 pour pallier les insuffisances de la DPE, et heureusement qu'une société d'insertion s'en occupe chaque semaine. On a un contrat avec elle sur le surentretien l'après-midi dans les squares Montholon et Anvers. Ce n'est pas la DPE qui s'occupe de nettoyer tous ces espaces, mais la régie de quartier, la société d'insertion qui aide, y compris pour la collecte des mégots qui est une spécificité du 9^e arrondissement dans Paris. C'est une initiative qui a été reprise par beaucoup de collectivités en France, malheureusement pas à Paris. C'est bien dommage mais on fait avec les moyens du bord.

Pour répondre clairement à la question de M. Pierre MAURIN, Madame la Maire ne s'attend pas à une révolution. Il y a une réforme en profondeur et si réforme il doit y avoir, elle doit passer par la loi.

DÉLIBÉRATION 09.2021.066 - LABELLISATION DES SQUARES ET DES JARDINS DE L'ARRONDISSEMENT « OASIS NATURE » AFIN DE FAVORISER LA BIODIVERSITÉ.

Rapporteure : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE explique qu'il est proposé de labéliser les squares et les jardins de l'arrondissement en « Oasis Nature » et d'engager dans la durée un travail avec l'association Humanité et biodiversité, association ancienne en charge de la préservation de l'environnement et de la biodiversité qui existe depuis 1976 et qui a évolué à partir de 2004 exclusivement vers les questions de biodiversité. Elle a été présidée par Hubert REEVES et elle l'est aujourd'hui par Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS. La Mairie s'est engagée dans un vaste programme de végétalisation depuis un mandat et elle a aussi engagé un travail de préservation de la biodiversité avec la labellisation précédemment des parcs et jardins en refuge LPO.

Il est proposé aujourd'hui de faire le choix de compléter ce travail et de le poursuivre à travers une préservation de la biodiversité locale qui étend et met l'accent sur d'autres espèces, d'autres habitats mais également permet d'associer les habitants qui eux-mêmes sont engagés à titre personnel dans des programmes « Oasis Nature ». L'idée générale est d'avoir des compléments d'actions pour créer une continuité, un corridor vert entre les espaces. Cela fait partie des priorités de l'exécutif de contribuer à un maillage écologique et cela s'inscrit pleinement dans les travaux plus généralement menés au niveau de la Ville de Paris sur un plan biodiversité. La délibération propose, en complément de cette action tournée vers les squares et jardins de l'arrondissement, un travail participatif avec les habitants qui sera notamment proposé lors de la Fête des jardins qui se tiendra les 25 et 26 septembre, pour les aider à adopter les bons gestes sur leur balcon, sur leur terrasse, dans leur cour intérieure, et de travailler, de participer, eux aussi, à cette construction de trame verte. Les travaux et échanges engagés avec l'association sont donc formalisés à travers ce projet de délibération.

Madame la Maire remercie Mme Maud LELIÈVRE pour cette belle initiative. Elle était cet après-midi avec des enfants ravis de l'opération de comptage des oiseaux fin mai. Plusieurs écoles ont envie de plus s'impliquer, c'est une bonne chose. La Fête des jardins et des oiseaux sera une belle fête dans les squares du 9^e et lancera cette labellisation.

Mme Frédérique DUTREUIL n'a pas compris la convention qui va être signée parce que, d'après ce qu'elle a vu, au final, c'est une adhésion libre à cette association. Il y a une charte non contraignante. Ce n'est même pas une charte juridique. Tout un chacun pourrait l'appliquer sur son balcon, sur un petit espace. Elle ne voit pas l'aspect valeur ajoutée d'adhérer à cette association. D'après ce qui est précisé, c'est recevoir des informations et elle voit plus cela comme de la communication plutôt qu'une action réellement concrète.

Mme Maud LELIÈVRE ne sait pas si la question concerne les particuliers ou les collectivités, mais il y a un programme en direction des collectivités. Le travail initié avec l'association, c'est d'adhérer. La cotisation est d'ailleurs assez faible par rapport à d'autres adhésions souvent faites au niveau de la Ville de Paris. On a établi un programme de travail avec l'association. C'est elle qui va mettre à disposition et former des bénévoles, travailler avec les habitants pour permettre des actions participatives. C'est l'association qui animera les ateliers lors de la Fête des jardins en septembre. D'autres initiatives sont prévues et seront présentées tout au long de l'année. On a un travail partenarial au-delà de l'adhésion avec l'association.

Mme Frédérique DUTREUIL répond que c'est ce que fait l'association avec tout adhérent et la cotisation correspond à la cotisation que paierait une entreprise qui comprend plus de 10 salariés. C'est ce que propose l'association à toutes les personnes qui veulent y adhérer.

Mme Maud LELIÈVRE ne croit pas que l'association propose aux gens de venir animer un atelier participatif dans leurs jardins avec des bénévoles. Il y a un programme de travail. Elle serait ravie à titre personnel que Mme Frédérique DUTREUIL adhère aussi à l'association.

Mme Frédérique DUTREUIL ajoute que c'est ce qui est précisé sur le site, elle ne fait que reprendre les informations.

Mme Maud LELIÈVRE explique qu'il y a sur le site trois actions comme d'ailleurs souvent aujourd'hui pour les organisations. Il y a un travail particulier qui est mené avec les collectivités locales comme avec les entreprises, mais qui n'est pas l'objet du travail de la municipalité. Au-delà des propositions d'action de l'association, elle a établi un programme de travail avec cette association qui est en plus une association dont le siège est à Paris avec un rayonnement national et international. Mais la municipalité a un programme qui sera dévoilé au fur et à mesure des actions qui sont menées. La première étape est celle du mois de septembre avec des ateliers, pour ne rien cacher, qui se feront au square d'Anvers, mais il y aura également d'autres actions au cours de l'année en direction des enfants des écoles.

C'est la première réponse. Sur la deuxième, le travail qui va être mené avec l'association dans la durée, c'est le travail à la construction des corridors de continuité écologique. D'autres actions intéressent également la municipalité en matière d'agriculture qui est aussi un des thèmes d'ailleurs de la Fête des jardins depuis cette mandature.

Mme Frédérique DUTREUIL, pour mesurer l'enjeu, pense qu'il aurait fallu produire la convention et les plans d'action parce qu'au final, c'est exactement ce que propose l'association à qui veut y adhérer : entreprise, collectivité.

Mme Maud LELIÈVRE expose qu'on ne peut pas faire le bilan avant d'avoir mené les actions. L'association propose bien plus qu'une simple adhésion.

Madame la Maire ajoute que cette belle initiative s'inscrit dans sa politique en faveur de la biodiversité dans les aménagements urbains, dans les squares, avec la sensibilisation auprès des écoles. Le 30 mai pendant le week-end de comptage des oiseaux, c'est toute la population, quel que soit son âge, qui se sentait concernée.

Mme Frédérique DUTREUIL s'abstient parce que ça manque de précision.

La délibération 09.2021.066 est adoptée par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL et Guillaume COT).

DÉLIBÉRATION 09.2021.067 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR 2021.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire aborde le point 6 avec l'adoption du budget supplémentaire. Lors de la dernière séance, les élus ont été amenés à délibérer sur le compte administratif qui vient clore l'année budgétaire 2020. C'est une tradition, après le compte administratif, on étudie le BS, le budget supplémentaire 2021, qui vient abonder l'exercice budgétaire actuel et qui est une forme de revoyure et un mode d'ajustement en cours d'année.

Cette année, les ajustements furent nombreux pour faire face à des défis inédits qui sont encore devant car on n'est pas encore sorti de cette crise. Madame la Maire veut remercier M. Sébastien LEPARLIER, Directeur général des services, l'ensemble de ses équipes, le cabinet et Mme Charlotte DELIRY en particulier, pour avoir préparé ce dossier avec beaucoup de minutie.

La crise sanitaire et ses différents confinements ont eu des conséquences sur la vie quotidienne, sur les coûts de fonctionnement des établissements municipaux dont le Conseil du 9^e a la charge, aux termes du Code général des collectivités territoriales. Cependant, les implications sont complexes et doivent être minutieusement expertisées par les services gestionnaires de la Ville de Paris, notamment au regard des marchés qui nous lient aux prestataires, et des mesures gouvernementales prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Comme déjà évoqué lors de l'adoption du compte administratif, lors de la précédente séance, Madame la Maire avait déjà commencé à parler des budgets supplémentaires.

La crise a généré des économies de fonctionnement qu'on appelle des reports libres d'emploi, en raison de la fermeture des équipements en 2020. Celles-ci ont été cependant partiellement compensées par les dépenses nouvelles au moment de leur réouverture, liées principalement au sur-nettoyage, à la désinfection et à la mise en œuvre des nombreuses mesures sanitaires qui ont été imposées au fil de l'année passée.

Elle rappelle trois dotations : dotation de gestion locale, dotation d'animation locale et dotation d'investissement. Concernant la dotation de gestion locale, cette enveloppe permet de faire fonctionner toute l'année les bâtiments municipaux inscrits à l'inventaire. Le montant des crédits à reporter s'élève à 721 117 € de report brut et les crédits à reporter sont engagés à hauteur de 129 232 €. La somme de 591 885 € reste donc non affectée et libre d'emploi pour 2021.

Qu'a-t-on fait de ces reports libres d'emploi ? On a dû assumer les coûts de nettoyage et les désinfections des équipements publics, notamment ceux qui accueillent des enfants et des jeunes enfants comme les crèches et les écoles. On a dû prendre en charge la collecte et le recyclage des masques usagés dans les 10 écoles élémentaires du 9^e, seul arrondissement à avoir lancé cette opération à grande échelle. De la même manière, ces reports ont été particulièrement fléchés sur l'entretien des espaces verts de l'arrondissement, notamment à travers la mise en œuvre du sur-entretien des squares en complément de l'action de la DEVE, de l'entretien des espaces verts, des nouveaux équipements végétalisés créés à l'initiative de la Mairie du 9^e et ceux qui vont l'être avec l'aménagement de la rue Mogador, les premiers travaux commençant cet été. Ces reports libres d'emploi financeront également les campagnes de dératisation conduites depuis plusieurs années par une entreprise privée dans les squares de la Trinité, de Montholon en particulier, de la jardinière rue de Provence, là aussi pour pallier les insuffisances des services en la matière. On a recours depuis trois ans à une entreprise privée sur ces sujets. Donc on utilise les reports pour en faire plus. Ces reports vont être également employés pour poursuivre la politique innovante conduite en matière environnementale, comme par exemple, changer les filtres du dispositif mis en place il y a trois ans pour améliorer la qualité de l'air dans les écoles. Les capteurs CO2 ne demandent pas de maintenance mais les purificateurs, oui. On va, comme Madame la Maire s'y est engagée, installer dans les crèches les mêmes dispositifs avec des capteurs CO2 et des purificateurs. 40 000 € seront dédiés à l'équipement à partir du mois d'août.

Sur la dotation d'animation locale, cela concerne des travaux de maintenance et Madame la Maire renvoie au dossier préparé dans le cadre de ce conseil d'arrondissement.

Pour terminer sur la dotation d'investissement, Madame la Maire précise que sont d'ores et déjà engagés et programmés les crédits. 50 000 € ont été provisionnés au titre de la restauration de la peinture murale rue Hyppolite Lebas avec l'accord de la copropriété. C'est un dossier suivi depuis longtemps avec la DRAC et on a recours également au mécénat. Les habitants et le conseil de quartier tiennent beaucoup aux deux peintures murales de la rue Hyppolite Lebas qui appartiennent maintenant au monument historique et qui ont besoin d'une restauration complète.

On a payé les études en 2020 à hauteur de 8 640 € et on provisionne 50 000 € pour enclencher les travaux qui vont être abondés également par l'État et la Direction régionale des affaires culturelles. Les RLE seront mobilisés pour le développement d'une plateforme numérique sur la valorisation des acteurs locaux, les associations. On a mis fin à l'appli Paris 9 qui avait été créée dans la première mandature. Les élus ont voulu retravailler un autre projet, toujours pour être à la pointe de l'innovation et pour répondre au mieux aux attentes des habitants. Cette plateforme numérique verra le jour cet été ou au tout début septembre.

Voilà ce que l'on pouvait dire ce soir sur le budget de fonctionnement supplémentaire pour 2021. La prochaine étape sera le BP, le budget primitif, pour 2022 sur lequel les élus travaillent déjà depuis plusieurs mois. Il sera présenté à l'automne et sera calibré avec deux visions. D'abord, l'accompagnement au plus juste et au plus près des habitants au quotidien sur le service public qui doit être aussi perfectible que possible pour apporter aux habitants tout ce dont ils ont besoin. Puis la volonté de faire face aux nouveaux défis environnementaux et écologiques qui sont plus que jamais devant nous.

La délibération 09.2021.067 est adoptée par 10 voix pour et 3 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN).

DÉLIBÉRATION 09.2021.068 (2021.DASCO.35) - SUBVENTIONS (835 648,30 EUROS) ET CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES POUR DES PROJETS D'ANIMATION AU TITRE DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce que cette délibération porte sur les conventions annuelles d'objectifs avec des associations et organismes pour les projets d'animation sur le temps périscolaire. Pour le 9^e arrondissement, c'est la compagnie du Petit escargot qui a été retenue dans le cas de l'appel à projet qui vient compléter d'autres d'associations déjà proposées dans le cadre d'un marché public passé pour trois ans et qui perdure cette année. Le Petit escargot est une compagnie dirigée par deux parents du 9^e qui propose des ateliers théâtre et comédie musicale dans les écoles du 22 rue Marguerite de Rochechouart et de l'école rue Chaptal. C'est une association avec laquelle on a l'habitude de travailler avec deux parents également très engagés dans les conseils d'école. On a beaucoup de plaisir à travailler avec eux. Les écoles sont ravies de continuer cette aventure avec cette compagnie. M. Sébastien DULERMO profite de cette délibération pour exposer qu'en conseil d'école la semaine dernière, on a été alerté par l'envoi d'un courriel de la Direction des affaires scolaires à tous les directeurs d'école sans informer les élus en amont, ce qui est dommage, de la suppression de nombreux ateliers bleus dits culturels et scientifiques, puisque la règle serait maintenant désormais d'un atelier maximum par école pour des raisons budgétaires. C'est ce qui est indiqué dans le courriel que les directeurs ont reçu. Donc, on demande une explication à la Direction des affaires scolaires et à ce jour on n'a pas encore de réponse.

M. Sébastien DULERMO invite à voter favorablement cette délibération.

Madame la Maire ajoute que le Petit escargot offre un spectacle jeune public. C'est une compagnie tout à fait sérieuse avec laquelle on a plaisir à travailler.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.35.

DÉLIBÉRATION 09.2021.069 (2021.DASCO.63) - CAISSES DES ÉCOLES - MODALITÉS DE CONVENTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT PAR LA VILLE DE PARIS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR LA PÉRIODE 2022-2024.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.070 (2021.DASCO.69) - CAISSE DES ÉCOLES (9^E) - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR LA PÉRIODE 2022-2024.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.071 (2021.DASCO.51) - CAISSE DES ÉCOLES ET COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - ORGANISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLÈGES PUBLICS PARISIENS.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.072 (2021.DASCO.55) - CAISSES DES ÉCOLES (9^E) - AVENANT À LA CONVENTION 2018-2021 ET AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION 2021 (1 847 616 EUROS) AU TITRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.073 (2021.DASCO.82) - COLLÈGES EN CITÉ SCOLAIRE - SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES (64 369 EUROS) AU TITRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR 2021.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.074 (2021.DASCO.99) - COLLÈGES PUBLICS - MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE DE PARIS POUR 2021 (357 208,80 EUROS) AUX SERVICES DE RESTAURATION ET D'INTERNAT DE CERTAINS COLLÈGES DOTÉS D'UN SERVICE DE RESTAURATION AUTONOME.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce que la DASCO.63 est une délibération technique qui rappelle les répartitions des compétences entre la Ville de Paris et les caisses des écoles dans les arrondissements, qui sont des organismes autonomes présidés par les maires d'arrondissement qui ont en charge la restauration scolaire. La DASCO.69 porte sur la convention annuelle d'objectifs.

Les élus ont participé à la rédaction de cette convention qui rappelle les objectifs et engagements qui permettent de recevoir une subvention de la Ville de Paris pour la restauration scolaire. Les nouveaux objectifs concernent la reprise de la restauration scolaire du collège Gauguin qui est le chantier au niveau restauration scolaire pour la rentrée 2021. Un beau chantier sur lequel on a déjà mis pas mal d'énergie en fin de mandature dernière et qui devient concret. On a rencontré les équipes sur place, on a expliqué comment allait se passer la reprise, avec les équipes retenues, des temps qui ne sont plus les mêmes qu'aujourd'hui, des menus qui vont changer, des responsables qui vont changer. Toute cette pédagogie a été faite par Madame la Maire, par lui-même et par les équipes de la Caisse des écoles. Pourquoi seul le collège Gauguin ? Parce que c'est le seul collège autonome dans le 9^e, les autres, que ce soit le collège Jules Ferry, Decour ou Lamartine, sont en cité scolaire et sont gérés par la restauration scolaire de la région. Ce sont les objets des délibérations DASCO.82 et 99.

En objectifs, on a aussi le lancement d'un nouveau marché d'achat de denrées pour les trois ans avec un objectif de 80 % d'alimentation bio, durable et locale avec une alternative végétarienne par jour et davantage de desserts maison. Aujourd'hui, on en est à 52 % d'alimentation bio, on a donc sur les trois ans à venir une grosse marge de progression et on compte sur ce marché pour arriver à tenir l'objectif de 80 %. Aujourd'hui, on est à deux plats végétariens par semaine. Dès 2022, on proposera une alternative végétarienne par jour, ce qui permettra aux enfants qui ne souhaitent pas manger de viande d'avoir une alternative végétarienne constituée, avec des grammages et des protéines végétales, par les équipes de la Caisse des écoles avec des desserts maison qui sont bons et appréciés des élèves. On va essayer d'en faire de nouveaux avec notamment, des compotes maison qui sont aujourd'hui achetées mais qui pourraient être faites maison avec des fruits de saison.

Un autre objectif est le zéro plastique. On a déjà supprimé les barquettes dans lesquelles étaient servis et transportés les aliments. On a changé tout un processus aussi à la Caisse des écoles avec l'achat de matériels, etc. Maintenant, on reçoit encore pas mal d'emballages, mais avec ce nouveau marché, on compte y mettre fin ou les diminuer drastiquement avec l'objectif de supprimer totalement le plastique.

Cet été, on réalise d'importants travaux de rénovation dans les cuisines satellites du 5 rue Milton et de l'école Blanche, qui sont techniques, y compris la vétusté de certains matériels et de circuits électriques, etc. On remet tout aux normes. Un autre objectif est d'accroître les repas à thème, mettant à l'honneur les restaurateurs du quartier. On l'avait déjà réalisé en fin de mandature dernière et on va le refaire avec notamment la semaine du goût, qui est en préparation, et la semaine de la gastronomie qui se tiendra à la rentrée au mois d'octobre. On prépare différentes surprises ; davantage de desserts maison, des cakes, des tartelettes, Paris Brest et compotes, etc. Le point négatif est que la crise sanitaire a durement frappé les finances de toutes les caisses des écoles qui ont continué à verser les salaires alors qu'en face il n'y avait plus de recettes puisque les familles n'étaient plus à l'école et quand les écoles ont repris, tout le monde ne mangeait pas forcément à la cantine.

M. Pierre MAURIN note que l'on passe de 50 à 80 % en bio. Comment peut-on faire ça globalement avec des budgets contraints ? Comment peut-on concilier cet objectif d'alimentation durable avec des budgets qui sont toujours très serrés ?

M. Sébastien DULERMO explique qu'aujourd'hui, on a déjà des catégories d'aliments 100 % d'alimentation bio et durable, comme par exemple, le poisson, la viande, les pâtes, le riz. On ne pourra pas faire mieux. Par contre, on a des catégories d'aliments où on sait qu'on est encore faible, notamment les fruits et légumes. Le but de ce nouveau marché est d'aller chercher le plus local possible en Île-de-France, et travailler avec la coopérative bio d'Île-de-France qui réunit l'ensemble des agriculteurs en bio en Île-de-France, qui sont de plus en plus nombreux, et essayer d'arriver à un contrat avec eux ou avec une société qui contracte avec eux, pour avoir un programme de production sur les trois années, et permettre à ces agriculteurs de préparer leurs récoltes en fonction de ce qui va être acheté, ce qui permet d'avoir des légumes bio et locaux. C'est une grosse marge de manœuvre sur laquelle on compte pour arriver à 80 % d'alimentation bio, durable ou locale.

M. Pierre MAURIN demande si, dans le terme bio, on privilégie les circuits courts ou le bio ?

Madame la Maire répond : les deux.

M. Pierre MAURIN note que l'on peut avoir des circuits courts sans pour autant avoir du bio et qui peut être aussi très cher.

M. Sébastien DULERMO répond que c'est pour cela qu'on met tout dans la même catégorie entre le bio, le local et l'alimentation durable, car il y a des sujets comme les pâtes et le riz, même si la transformation se fait en France. On prend du bio parce qu'on sait que de toute façon, ce n'est pas quelque chose qui est forcément produit en Île-de-France. Par contre, sur les fruits et légumes, on ne va pas aller acheter des fruits et légumes bio venant d'Espagne ou même plus loin, comme peuvent le faire certains, cela n'aurait vraiment aucun intérêt. Le but est de prendre du local et s'il peut être bio, c'est encore mieux. Mais on va essayer de gagner le plus possible sur les fruits et légumes.

Madame la Maire ajoute que depuis 6 ans aussi, sur la volaille et sur la viande rouge, on exige l'origine française. Dans le Val de Loire, on arrive à trouver des producteurs. On a cette latitude, à la Caisse des écoles, d'aller au plus près du producteur et devant faire 4 000 repas à peu près jour, on est encore à taille humaine. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'il a été question, dans la première mandature, que la Ville de Paris centralise toutes les caisses des écoles, nous nous sommes opposés pour ne pas être à la merci des sociétés agroalimentaires. Avec la Caisse des écoles du 9^e, on arrive encore à faire un peu du cousu main sur l'approvisionnement des cantines.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.63.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.69.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.51.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.55.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.82.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.99.

DÉLIBÉRATION 09.2021.075 (2021.DASCO.37) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS ET LYCÉES MUNICIPAUX - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (13 320 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (19 180 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (188 973 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce une délibération relative à de l'équipement et du fonctionnement de 9 000 € pour le collège Gauguin, dont 8 000 € pour la modernisation électrique du collège.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.37.

DÉLIBÉRATION 09.2021.076 (2021.DU.70) - CESSION DE LOTS DE COPROPRIÉTÉ 35-37 RUE DE TRÉVISE (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD expose que l'objet de cette délibération est une cession de lots de copropriété aux 35-37 rue de Trévise. Le contexte est le suivant. C'était en mai 2018. La Ville de Paris avait cédé 9 lots de copropriété lui appartenant et situés aux 35-37 rue de Trévise au bailleur Aximo en vue de leur transformation en logements locatifs sociaux. À ce jour, la Ville de Paris est restée propriétaire de 2 lots qui correspondent à des débarras sous combles non réutilisables en logements. La Ville de Paris souhaite aujourd'hui vendre ces deux locaux dont elle n'a pas l'utilité. Les deux locaux en question, c'est un premier local dont on n'a pas la surface pour un montant de 2 000 €. Le lot doit servir à intégrer un mécanisme de poulie d'ascenseur, puisque visiblement, c'est un bâtiment qui n'a pas d'ascenseur. On va créer un ascenseur en utilisant un des 2 lots. Le deuxième lot est un local de 7 m² au profit d'un copropriétaire pour un montant de 7 500 €. Cela interpelle car on peut se dire que « 7 m² dans le 9^e arrondissement pour 7 500 €. », ce n'est pas banal. M. Jean-Pierre PLAGNARD veut apporter quelques éclaircissements sur le sujet. Le lot en question est dépourvu de fenêtres, hormis une petite lucarne située à un mètre du sol sans arrivée d'eau ni évacuation. Sa surface en volume et l'absence d'équipements ne permettent pas d'envisager un usage d'habitation. Ce bien est considéré comme une remise annexe au lot principal. Ce lot est précisément devenu une pièce annexe d'un appartement attenant. Le propriétaire actuel du logement qui n'est pas à l'origine de l'intégration du lot, souhaite régulariser cette situation en achetant le bien à la Ville de Paris, propriétaire. C'était un bien déjà utilisé par un propriétaire.

La Direction régionale des finances publiques et celle du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris ont émis un avis favorable à ces deux cessions. Par ailleurs, Madame la Maire avait par fiche navette en date du 14 juin 2021, donné son accord au projet de délibération.

M. Pierre MAURIN demande pourquoi la chambre des notaires n'a pas été consultée.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que des analyses poussées ont été faites et que c'est la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris qui est intervenue pour cette analyse.

M. Pierre MAURIN répond que dans les copropriétés, dans ce cas de figure, on demande à des conseils immobiliers ou directement à la chambre des notaires qui a un collègue d'experts. Ils font une expertise sur le prix du bien, ce qui, en général, rassure les copropriétaires. Il faut savoir si le bien est vendu au juste prix. C'est juste une remarque mais il apparaît que cette procédure a été suivie.

M. Jean-Pierre PLAGNARD confirme que ce lot est inutilisable, sauf par celui qui est adjacent. Donc c'est celui qui le possède qui va l'acheter et qui fixe son prix. Mais la Ville a réussi à augmenter ce prix qui avait été négocié initialement. Le prix initial avait été négocié à 5 000 € et il est passé à 7 500 €, ce qui est quand même anecdotique à l'échelle des finances de la Ville de Paris.

Madame la Maire rappelle que la procédure veut qu'il y ait délibération et appelle au vote.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DU.70.

Madame la Maire poursuit en indiquant que la DDCT.16 a été retirée par le service de la séance puisque le montant accordé à l'association ne convient pas à l'exécutif qui en a fait part au service concerné. Il s'agit de l'ouverture d'une nouvelle terrasse par une association très intégrée dans le tissu urbain et social du 9^e et qui doit être soutenue à sa juste valeur.

M. Jean-Pierre PLAGNARD veut faire de la publicité pour rappeler que cette terrasse va servir pour des repas le jeudi, le vendredi et le samedi et doit proposer des repas le midi et en soirée avec une excellente carte de vins, pour les amateurs...

Madame la Maire se déclare heureuse d'avoir envoyé une lettre de soutien à cette association au niveau du Conseil de Paris et de la Ville de Paris pour que cette association soit mieux soutenue encore par la Ville.

Mme Frédérique DUTREUIL précise que c'est le mercredi, le jeudi et vendredi parce que pour l'instant ça manque de bénévoles. Elle ajoute, parce qu'on ne le sait pas assez, que cela supplée l'absence de centre social dans le 9^e.

Madame la Maire répond à Mme Frédérique DUTREUIL qu'elle ne peut pas dire qu'il n'y a pas de centre social. Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris ne serait pas content, toute une politique sociale est menée.

Mme Frédérique DUTREUIL ne dit pas qu'il n'y a pas de politique sociale. Elle dit qu'il n'y a pas de lieu de centre social comme il peut y en avoir dans d'autres arrondissements. D'ailleurs, il est en projet que Mosaïques et Tout autre chose fusionnent pour créer, à moyen terme, une perspective d'être réellement un centre social. Elle ne dit pas qu'il n'y a pas d'actions sociales, d'ailleurs, le CCAS envoie énormément de personnes à Tout autre chose pour les aides administratives en particulier. C'est vrai qu'il manque de bénévoles. Elle ajoute que ce que fait Madame la Maire pour les aider et leur faire de la publicité est très bien.

DÉLIBÉRATION 09.2021.077 (2021.DASES.127) - SUBVENTIONS (23 000 EUROS) ET CONVENTIONS ANNUELLES AVEC 8 ASSOCIATIONS, DONT CHORON JEUNES (1 500 EUROS) ET MOSAÏQUES 9 (1 200 EUROS), ASSOCIATIONS SISES DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT, POUR LEURS ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ 2020-2021.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL va reparler de Mosaïques 9 puisqu'il s'agit de subventions et de conventions annuelles pour 8 associations dont 2 situées dans le 9^e. Ce sont des associations dont le but est d'accompagner à la scolarité. Il y a 1 500 € pour Choron Jeunes, association qui se trouve rue Choron, comme son nom l'indique. Ils ont accompagné l'année dernière 38 enfants, 24 élèves de primaire et 14 collégiens et il s'agit d'un renouvellement de subvention pour 1 500 €. Il y a également 1 200 € de subvention proposés pour Mosaïques 9 qui a pu accompagner 50 jeunes dont 34 élèves de primaire et 16 collégiens qui ont pu bénéficier de cette aide. Il est vrai qu'après un an de crise sanitaire, on a pu voir quelques décrochages et il est très important de soutenir ces structures locales qui ont vraiment pour but de lutter contre l'échec scolaire et accompagner l'aide au devoir. Dans ce contexte, la Mairie du 9^e a pour projet, avec Madame la Maire et Maud LELIÈVRE, de mettre en place dès cet été des stages de renforcement scolaire en partenariat avec cette entreprise pour accompagner les enfants et les aider à reprendre une rentrée plutôt sereine.

Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement pour cette délibération.

Madame la Maire ajoute que ce sont deux associations avec lesquelles elle travaille au quotidien et remercie Mme Virginie MERGOIL d'avoir mentionné les stages proposés aux familles les plus démunies. On va leur proposer de faire une remise à niveau comme l'année passée avec deux semaines de cours avant de reprendre le chemin de leur établissement scolaire.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASES.127.

DÉLIBÉRATION 09.2021.078 (2021.DFPE.165) - SUBVENTIONS (154 500 EUROS) ET AVENANTS À CONVENTION AVEC NEUF ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIVITÉS DE MÉDIATION FAMILIALE.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL explique que l'UDAF est une association qui fait de la médiation familiale et qui, en 2020, a pu accompagner 47 familles. Ce que propose la Ville de Paris, compte tenu de l'impact positif de leur action, est une subvention de 8 000 € au titre de 2020. Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement pour cette délibération et pour cette subvention.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.165.

DÉLIBÉRATION 09.2021.079 (2021.DAE.76) - SUBVENTIONS (60 000 EUROS), DONT 20 000 EUROS ATTRIBUÉS À L'ASSOCIATION CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ÎLE-DE-FRANCE DOMICILIÉE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT, ET CONVENTIONS POUR LE SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS ENTREPRENEURIAUX À FORT IMPACT SOCIAL.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES annonce une subvention totale de 60 000 € dont 20 000 € qui sont attribués à l'association Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Île-de-France qui est domiciliée dans le 9^e arrondissement, 15 cité Malesherbes. Cela vise à apporter le soutien de la Ville à trois organismes qui proposent des actions concourant à la sensibilisation, à l'entreprenariat social ou à sa montée en échelle. En 2021, la CRESS propose un programme de sensibilisation des jeunes à l'économie sociale et solidaire sur le territoire parisien avec trois projets principaux : le dispositif Mon ESS à l'école, création en classe d'une entreprise de l'ESS par des collégiens ou des lycéens ; un forum Educ'Tour pour se familiariser avec l'économie sociale et solidaire et des temps de débat théâtral interactif qui permettent d'aborder des sujets à travers la réalisation de scénettes. Étant donné que l'exécutif est évidemment favorable et conscient de l'importance de l'ESS de façon générale et de la contribution de cet organisme au développement de l'ESS, M. Jean-Baptiste GARDES invite à voter favorablement pour cette délibération.

Madame la Maire précise que l'association a son siège dans l'arrondissement, c'est la raison pour laquelle la délibération a été rattachée au conseil.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.76.

DÉLIBÉRATION 09.2021.080 (2021.DAE.81) - SOUTIEN AUX EXPLOITANTS SUR LE DOMAINE PUBLIC IMPACTÉS PAR LA COVID-19 - EXONÉRATION, GEL ET DIMINUTION DE REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2020.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES expose que les exploitants artistiques et commerciaux sur le domaine public, les kiosques alimentaires par exemple ou les boutiques de souvenirs des zones touristiques du 9^e, ont subi en 2020 une forte baisse de leur activité. Il est proposé ici d'exonérer à hauteur de 10 % de la redevance des forains de la Fête à Neuneu, de ne pas appeler la redevance des artistes du belvédère Willy Ronis dans le 20^e et de geler l'indexation sur les loyers commerciaux, l'ILC, les redevances de l'année 2020 pour les exploitants des activités commerciales non alimentaires sur l'espace public qui concernent le 9^e. L'ensemble des mesures ainsi proposées représente un montant total de diminution de recettes pour la Ville de Paris de 17 976,30 €. Au regard de ce faible coût pour la collectivité parisienne, si on le compare par exemple à l'exonération de droits de terrasse consentie par la Mairie de Paris pour les commerçants et qui représente un montant de 34 millions d'euros, M. Jean-Baptiste GARDES propose de voter favorablement cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.81.

DÉLIBÉRATION 09.2021.081 (2021.DAE.117) - MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES - MODIFICATION DES DROITS DE PLACE.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES rappelle que le marché d'Anvers est un marché découvert ouvert tous les vendredis et cette délibération vise à ne pas appliquer l'augmentation prévue au 4 janvier 2021 des tarifs des droits de place des commerçants volants non alimentaires du marché d'Anvers et de maintenir jusqu'au 30 juin 2021 ceux de 2020, eu égard aux difficiles conditions d'exercice de ces volants sur ces derniers mois. Il est proposé que les modifications de tarifs interviennent désormais chaque 1^{er} janvier à compter de 2022 et non plus le 4 janvier de chaque année. Le 9^e est concerné pour le marché découvert d'Anvers avec le délégataire, le groupe BENSIDOUN. On compte 7 volants sur 25 commerçants sur ce marché puisque le marché d'Anvers est essentiellement alimentaire. Cela représente des montants très faibles. Cette nouvelle augmentation était prévue pour 2021. Les élus sont favorables au principe de gel de l'augmentation des tarifs pour ces commerçants volants qui ont été durement impactés par la crise. On aurait souhaité qu'il soit maintenu jusqu'à la fin de l'année 2021, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre pour repartir sur la nouvelle tarification uniquement à partir du 1^{er} janvier 2022 mais les élus ne vont pas s'opposer à ce gel. M. Jean-Baptiste GARDES invite à voter en faveur de cette délibération.

Madame la Maire profite de cette délibération pour rappeler sa volonté d'ouvrir le marché Sainte-Cécile. C'est un véritable rapport de force avec les services de la Ville, les études ont été faites, on a obtenu les autorisations et maintenant elle souhaite que ce marché puisse ouvrir dès la rentrée prochaine.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.117.

DÉLIBÉRATION 09.2021.082 (2021.DVD.24-1) - STATIONNEMENT DE SURFACE - DISPOSITIONS DIVERSES.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.083 (2021.DVD.24-2) - STATIONNEMENT DE SURFACE - STATIONNEMENT DES VISITEURS.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.084 (2021.DVD.24-3) - STATIONNEMENT DES POIDS LOURDS, STATIONNEMENT ÉVÈNEMENTIEL ET DÉMÉNAGEMENTS.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.085 (2021.DVD.24-4) - STATIONNEMENT DE SURFACE - STATIONNEMENT DES DEUX-ROUES MOTORISÉS.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES juge qu'une délibération qui parle de stationnement de surface dans le contexte actuel a une saveur particulière compte tenu des différentes problématiques sur l'espace public en termes, notamment, d'occupation par les terrasses éphémères. Cette délibération présentée ce soir propose une augmentation significative de la tarification du stationnement en surface à Paris pour les poids lourds, les véhicules visiteurs et résidents, le stationnement événementiel, les déménagements, et marque également la fin de la gratuité pour le stationnement des deux-roues motorisés qui était aujourd'hui la règle. M. Jean-Baptiste GARDES rappelle que Madame la Maire a souhaité, au dernier Conseil de Paris, expérimenter la mise en place de stationnement payant pour les deux-roues au travers d'un vœu présenté au conseil d'arrondissement le 18 janvier. Ce vœu a fait l'objet, au Conseil de Paris, d'un avis défavorable de la Ville au motif qu'elle attendait les conclusions des états généraux du stationnement du mois de décembre 2020 afin d'étudier la mise en place généralisée de ce dispositif. Voilà qui est fait aujourd'hui mais avec un dispositif et une tarification qui n'ont pas du tout été concertés.

Donc on nous a rétorqué que le vœu voté en conseil d'arrondissement devait attendre ces résultats. Aujourd'hui, on nous donne des résultats qui n'ont pas été concertés et notamment, il est important de le souligner encore une fois dans le contexte actuel, ils n'ont pas été concertés avec les acteurs économiques, avec les associations et les fédérations de professionnels qui sont évidemment aujourd'hui à Paris en première ligne puisqu'autant les habitants, les mœurs des habitants et les modes de déplacement des Parisiens évoluent. Les élus sont tout à fait en phase avec ces évolutions, voire même précurseurs sur ces sujets dans l'aménagement de l'espace public. Mais les associations et les fédérations de professionnels, qui représentent les commerçants et les différents acteurs professionnels, doivent être consultés et entendus de façon à ce que ces décisions ne pénalisent pas la reprise de l'activité économique à Paris, enjeu particulièrement important aujourd'hui.

L'expérimentation que l'on souhaitait à l'échelle du 9^e avait pour but d'éprouver à Paris le système mis en place, notamment dans les villes de Vincennes et de Charenton-le-Pont depuis 2018, qui avait été concerté et fait avec bon sens par l'instauration d'un stationnement au prix du tiers du tarif et qui a contribué à la disparition des véhicules ventouse et a permis le dégagement des trottoirs.

Tout cela a bénéficié largement aux habitants qui ont le droit de vivre dans un cadre de vie calme, respecté et apaisé, tel que souhaité aussi pour le 9^e. Il s'agissait, dans les initiatives mises en place dans ces villes, d'un juste partage entre les usagers de l'espace public et les professionnels, avec une approche sans ostracisme et en adaptant les aménagements de façon globale, les aménagements des stationnements deux-roues notamment, aux contraintes de l'espace public.

Aujourd'hui, 100 000 deux-roues motorisés empruntent chaque jour les rues de la capitale, en partie parce que la congestion pour les déplacements en voiture est forte. Certes, ils provoquent des nuisances sonores, de la pollution, du stationnement sur les trottoirs qui sont parfois intolérables pour les habitants puisqu'ils réduisent la possibilité de se déplacer sur les trottoirs. Ils génèrent un certain nombre de problèmes dont les élus sont avertis par les habitants. Ils règlent ces sujets au quotidien avec les habitants. Ce qui est proposé aujourd'hui, une nouvelle tarification de l'ordre de plus 50 % des tarifs actuels pour les automobiles et le stationnement deux-roues à la moitié du tarif voiture, paraît, dans la méthode, ne pas être bon, notamment parce que ce n'est pas concerté. C'est la première chose.

La deuxième chose est qu'il n'y a pas d'approche globale avec les autres sujets d'aménagement de la voirie. On a l'impression que c'est une mesure qui vient pénaliser, qui essaie de régler un problème de nuisance des deux-roues par une augmentation des tarifs, en pénalisant, mais sans prendre en compte le cadre global et de façon mesurée, notamment dans un contexte où un certain nombre de places de stationnement pour les voitures seront réservés à partir du 1^{er} juillet aux terrasses éphémères.

M. Jean-Baptiste GARDES en profite pour dire, à titre d'exemple sur la non concertation et sur des mesures qui se succèdent sans une vraie approche globale, que le changement du règlement des étalages et des terrasses à partir du 1^{er} juillet, en pleine saison pour les commerçants, est extrêmement perturbant dans leur activité et extrêmement anxiogène. Comme l'a souligné Madame la Maire, cela va provoquer un engorgement des demandes auxquelles il va falloir répondre. La Mairie d'arrondissement va s'y attacher pour donner son avis dans les meilleurs délais afin que les commerçants aient la réponse et que rien ne soit bloqué. Mais on doute de la capacité de l'administration à amortir toutes les demandes qui vont arriver en même temps, pour être applicables au 1^{er} juillet. C'est, au niveau du timing, assez surprenant de faire les changements de règlement des terrasses au 1^{er} juillet. Les élus ont insisté sur la distorsion de concurrence que ça engendrait et elle est criante puisqu'aujourd'hui, pour des établissements mitoyens, l'un a une terrasse éphémère sur une place de livraison, l'autre sur une place payante. À partir du 1^{er} juillet, celui qui est sur la place de livraison doit l'enlever. L'autre pourra la conserver. Tout cela pour des établissements ayant au départ des profils similaires ou qui se concurrençaient sur la base d'autres critères, à égalité. Donc il y a une vraie distorsion de concurrence qui affole à juste titre les commerçants, et pas uniquement dans le 9^e, dans tout Paris.

Cette augmentation des tarifs du stationnement et l'apparition d'un stationnement payant pour les deux-roues se font dans ce contexte d'aménagement de la voirie un petit peu flou.

Encore une fois, l'objectif est de réguler les flux, d'apaiser le quotidien des Parisiens et d'améliorer leur qualité de vie, mais sans dresser les populations entre elles, sans dresser les usagers des deux-roues contre les habitants. C'est une question de méthode pour ne pas dire d'approche de la Mairie de Paris qui, encore une fois, fait défaut et ne convient pas. Les élus demandent des mesures coordonnées, non punitives uniquement, et une préparation avec les fédérations des associations professionnelles de ce type de décision. Pour ces raisons, M. Jean-Baptiste GARDES propose de s'abstenir sur cette délibération.

Mme Frédérique DUTREUIL, au final, trouve les tarifs très bien. Il faut effectivement limiter les voitures dans Paris. Elle trouve que l'aspect financier peut être incitatif. C'est une très bonne chose et ça l'est également pour les deux-roues polluants et bruyants. À titre personnel, sur l'aspect tarif elle l'aurait fait un peu plus cher. S'agissant de l'emplacement, on a des places de stationnement en sous-sol qui sont très peu utilisées, qui sont 5 fois supérieures à ce que l'on a sur la voirie. C'est aussi inciter les gens à utiliser ces places de stationnement. Elle n'a pas le sentiment que l'emplacement des terrasses pénalise réellement les places de stationnement, sachant qu'il y en a quand même énormément dans Paris en sous-sol. C'est 5 fois supérieur à ce qu'il y a en surface. À un moment donné, il faut aussi savoir la ville que l'on veut, si on veut de la voiture, si on veut que le peu d'espace dont on dispose soit occupé essentiellement par des voitures puisqu'il y a aussi l'objectif de faire des rues école, d'occuper ces surfaces à d'autres choix que des terrasses. Donc elle trouve que ce n'est pas une mauvaise chose. D'un point de vue budgétaire, c'est une ressource supplémentaire qui, à l'heure actuelle, est bienvenue pour la Ville de Paris. Elle ajoute qu'il y a eu des concertations, peut-être pas sur la tarification. Mais en revanche, concernant la tarification des terrasses, il y aura au Conseil de Paris une délibération. Là, c'est uniquement le règlement qui vient de passer au Journal officiel et non les tarifs sur les terrasses.

M. Pierre MAURIN ne dirait pas qu'il n'y a pas eu de concertation mais plutôt une forme d'instrumentalisation d'une concertation. Il a regardé ce qu'a fait la Mairie de Paris. Il y a un questionnaire en ligne et dans ce questionnaire en ligne, il y avait une majorité contre la diminution du nombre de stationnements pour les voitures. Il se déclare donc surpris aujourd'hui de voir prise la décision de supprimer la moitié des places. Seule une partie du panel de la Conférence citoyenne est favorable à l'augmentation du tarif de stationnement. Par ailleurs, il s'interroge sur la représentativité de la Conférence citoyenne qui réunit un panel de 23 personnes uniquement. Aujourd'hui, il a de fortes inquiétudes sur l'impact financier de cette mesure. Les tarifs de stationnement, c'est presque 400 millions d'euros. En supprimant la moitié des places, on va se priver de 190 millions d'euros dans des temps de contraintes budgétaires où la dette de la Ville de Paris augmente et où elle ne maîtrise pas réellement son budget. Il a de réelles inquiétudes.

Sur les deux-roues, à titre personnel, M. Pierre MAURIN n'est pas contre des tarifs de stationnement pour les deux-roues, mais un tarif plus symbolique car il faut aider les gens qui ont un pouvoir d'achat plus faible. Si on avait fait des tarifs entre 8 et 10 € par mois, cela constituerait, comme pour un mobile, d'avoir un petit abonnement. Même un étudiant peut y consacrer 8 à 10 € par mois.

Avec les tarifs qu'on propose, c'est une grosse punition, y compris pour des gens qui ont besoin d'accompagner leurs parents chez le médecin, qui ont besoin d'utiliser la voiture. S'ils ont une amende, la tarification va être salée. Ils vont payer 4 €, voire 6 € de l'heure pour emmener leurs parents chez le médecin, c'est un peu violent.

L'exécutif d'Anne HIDALGO et ses alliés écologistes ont instrumentalisé cette concertation parce qu'ils n'ont pas tenu compte de ce qu'ont dit les gens. Par contre, ils ont tenu compte de leurs promesses d'augmenter les tarifs. Il faut savoir qu'une grosse partie des problèmes de circulation vient de la difficulté des gens à se garer, donc d'une certaine manière, de la pollution. Encore une fois, on déplace les problèmes. On ne règle pas le problème de la pollution, on le déplace. M. Pierre MAURIN se déclare opposé à cette décision.

Madame la Maire estime que cette délibération est finalement une nouvelle augmentation d'impôts, une nouvelle mesure fiscale. Il n'y a pas de stratégie, pas d'ambition réelle exprimée ici pour mieux partager, mieux respecter l'espace public. Il y a une dimension sociale qu'il faut aussi prendre en compte. L'exécutif a milité, notamment avec M. Sébastien DULERMO, depuis la première mandature pour avoir un partage clair de l'espace public. Les deux-roues, et c'est un enjeu de santé publique et un enjeu aussi de respect de l'espace public, doivent aussi s'acquitter d'une tarification parce qu'on taxe les quatre roues, donc pourquoi pas les deux-roues qui sont en plus polluants et bruyants.

Cette délibération ne répond pas aux attentes. À part augmenter les impôts et les taxes, toucher au pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens, de Franciliens qui viennent travailler de la petite couronne à Paris, il n'y a pas grand-chose d'autre. L'exécutif ne votera pas ce projet en l'état et attend le débat au Conseil de Paris pour voir si des mesures nouvelles seront accordées, justement pour la cohésion sociale parce que la crise est toujours là. On nous prédit des défaillances d'entreprise et une remontée du chômage. La population francilienne est en première ligne. Donc on rajoute une taxe supplémentaire et au final ça ne change pas grand-chose au quotidien des Parisiens pour que l'espace public soit mieux partagé et mieux ordonné, que ce ne soit pas le laxisme comme celui qu'on connaît aujourd'hui. Dans la délibération, Madame la Maire n'a rien vu, par exemple, sur les relations avec les plateformes, celles qui utilisent les scooters, pas électriques malheureusement, alors qu'il y a une dimension sociale très forte avec les auto-entrepreneurs qui travaillent pour des grandes plateformes, qui gagnent beaucoup d'argent avec des gens qui sont très peu payés et qui utilisent leur scooter. Est-ce que ça va changer quelque chose ? Ils vont continuer à se mettre n'importe où et l'anarchie perdurera. Elle n'est pas sûre que ce type de délibération, telle qu'elle est rédigée, puisse régler le problème. Chacun a pu s'exprimer, le règlement veut que M. Jean-Baptiste GARDES conclue avant de passer au vote.

Mme Frédérique DUTREUIL veut quand même pouvoir préciser que son point de vue sur les tarifs n'est qu'un point de vue personnel. Elle est vraiment quelqu'un d'anti-voiture, n'a pas le permis et veut absolument favoriser les mobilités douces. Ce n'est pas une prise de position du groupe écologiste.

M. Jean-Baptiste GARDES souligne que, comme l'a dit Madame la Maire à l'instant, c'est une délibération qui ressemble fort à une augmentation de la fiscalité. Baisser les places de stationnement, c'est baisser les revenus de la Mairie, donc il faudrait laisser les places de stationnement.

Il dit rejoindre Mme DUTREUIL sur le fait que l'idée de départ, c'est d'écrire la ville que l'on veut, qui n'est peut-être pas exactement celle que veut le groupe de Mme DUTREUIL. Mais ce doit être le point de départ, et non pas prendre une mesure pour remplir les caisses parce qu'on va les vider en supprimant du stationnement. Tout ça est une approche qui n'est pas du tout la sienne. Vouloir garder les places de stationnement pour garder les revenus est une façon d'approcher le développement de Paris un peu archaïque.

Il note que les places de stationnement en sous-sol ne sont pas du tout au même tarif et que la gratuité des deux-roues était la règle. Il y a des parkings saupoudrés dans Paris mais beaucoup de professionnels utilisent les deux-roues pour des raisons de souplesse, d'efficacité dans leur métier, pour arriver directement à l'endroit où ils veulent pour faire une course rapide et pas forcément de la livraison. Il peut s'agir d'agents immobiliers ou autres fonctions commerciales qui échappent au trafic et qui apportent du dynamisme économique à la Ville. Donc les parkings souterrains ne sont pas une solution à part entière, cela ne résout pas le problème à 100 %. Par ailleurs, la tarification des terrasses n'a rien à voir avec cette délibération. M. Jean-Baptiste GARDES indique avoir fait une digression sur le nouveau règlement des terrasses pour montrer que l'approche de la Mairie de Paris sur ces sujets d'occupation des stationnements est assez obscure.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient sur le projet de délibération 2021.DVD.24.

DÉLIBÉRATION 09.2021.086 (2021.DJS 112) - ATTRIBUTION DE LA DÉNOMINATION JACQUES BRAVO À L'ESPACE SPORTIF, ÉDUCATIF ET CULTUREL SITUÉ RUE DE LA TOUR DES DAMES (9^E).

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR rappelle que lors du conseil d'arrondissement du 29 mars, les élus ont voté à l'unanimité un vœu pour que l'espace Paris Anim', situé rue de la Tour des Dames, soit renommé Jacques BRAVO en l'honneur de ce grand serviteur du 9^e arrondissement de Paris. Maire de 2001 à 2014, il a laissé l'empreinte d'un homme ouvert, rigoureux et d'une grande bienveillance. Les habitants du 9^e se souviendront de son engagement de tous les instants sur les sujets de l'inclusion sociale, de la jeunesse, des sports, et de celui qui s'est illustré par la création du centre de la nouvelle Athènes situé rue de la Tour des Dames. L'épouse de Jacques BRAVO, Nicole, ainsi que ses enfants et petits-enfants ayant fait part de leur souhait de voir ce lieu emblématique de l'arrondissement renommé en son honneur, les élus ne peuvent que soutenir cette délibération. Elle revêt également une symbolique forte puisqu'il s'agit d'un lieu dans lequel Parisiens, petits et grands, sont les bienvenus pour se livrer à des activités diverses avec son gymnase, son dojo ou ses ateliers des beaux-arts, mêlant ainsi sport et culture.

M. Nicolas COUR invite à voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DJS.112.

DÉLIBÉRATION 09.2021.087 (2021.DAC.506) - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À MICHEL LÉVY AU 3 RUE AUBER À PARIS 9^E.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR expose qu'à travers cette délibération, il est proposé de rendre hommage à Michel LÉVY qui a durablement influencé le monde de l'édition par la création de sa maison d'édition qui deviendra ensuite Calmann-Lévy. Né le 20 décembre 1821, il évolue dans un milieu familial dans lequel la culture est cruciale et est aussi un moteur d'élévation sociale. Son père est colporteur, il ouvre un petit cabinet de lecture proposant des livres et journaux en location. Michel LÉVY aide son père puis obtient son brevet de libraire et crée sa maison d'édition, Michel Frères, spécialisée dans le théâtre contemporain. Michel LÉVY aura ainsi édité les plus grands auteurs de son époque, il est bon de le rappeler, tels Stendhal, Balzac, Dumas, Flaubert, Hugo et Tocqueville. Il a également révolutionné le monde de l'édition en proposant la collection Michel Lévy dans laquelle des ouvrages contemporains sont publiés et vendus à 1 franc l'unité. Il s'agit en quelque sorte de l'ancêtre du livre de poche pour donner accès à la lecture au plus grand nombre. Par ses initiatives, Michel LÉVY a ainsi participé à la démocratisation de la lecture. En 1869, il fait construire au 3 rue Auber, près du Palais Garnier, le grand portail situé à côté de la boutique Dyson, bien connu par Madame la Maire, car y est installé un très beau lieu de partage, de rencontre et de travail. Le siège s'y est installé en 1871. La maison Calmann-Lévy a quitté le 9^e en 2002 mais il n'en reste pas moins que cette adresse est un marqueur de l'histoire et des mutations politiques et économiques du 19^e siècle. Il est donc proposé d'apposer une plaque commémorative en son hommage à l'occasion du bicentenaire de sa naissance au 3 rue Auber, plus précisément impasse Sandrié, dont le texte est le suivant : « En 1871, Michel LÉVY, 1821-1875, a installé dans cet immeuble la maison Michel Lévy Frères, devenue en 1876 les éditions Calmann-Lévy qui sont restées à cette adresse jusqu'en 2002 ».

M. Nicolas COUR invite à voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.506.

DÉLIBÉRATION 09.2021.088 (2021.DAC.28) - SUBVENTION (250 000 EUROS) ET AVENANT À CONVENTION À L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE (9^E).

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR indique qu'à travers cette délibération il est proposé de soutenir l'association IVT, International Visual Theatre, codirigé par Emmanuelle LABORIT et Jennifer LESAGE-DAVID à laquelle les élus tiennent particulièrement. Cette association située impasse Chaptal développe un projet artistique et culturel singulier autour de la culture sourde et de la langue des signes française à travers deux axes : la création artistique et l'innovation pédagogique.

En 2020, malgré la crise sanitaire, l'IVT a pu produire un spectacle avec le théâtre Tron de Glasgow, mettre en place des modules de formation à distance qui seront reconduits à l'avenir et envisagé deux ouvrages pour renouveler le fonds de la maison d'édition. Cette année, les projets reprennent avec le retour de la vie culturelle et dans le cadre des cours d'école ouvertes, l'IVT organise des ateliers de sensibilisation à la culture sourde comme le week-end dernier à l'école Tour d'Auvergne. Il est à noter que rue Chaptal, la bibliothèque Louise Walsler dispose d'un pôle sourds et que c'est la seule bibliothèque municipale d'arrondissement à Paris à en disposer. On est dans un lieu et dans une approche très cohérente. Pour rappel, le Conseil avait déjà attribué un acompte à l'IVT au titre de l'année 2021 de 125 000 € calculé sur la base de 50 % de la subvention attribuée en 2020. Il est proposé aujourd'hui d'attribuer en 2021 une subvention de fonctionnement de 250 000 €, soit un complément de 125 000 € après déduction de l'acompte déjà versé.

M. Nicolas COUR invite à voter en faveur de cette délibération dans le prolongement du soutien accordé à l'IVT.

Madame la Maire rappelle que l'IVT est un partenaire culturel essentiel avec lequel la municipalité travaille pour l'animation des cours d'école ouvertes le samedi.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.28.

DÉLIBÉRATION 09.2021.089 (2021.DAC.40) - SUBVENTIONS (538 180 EUROS) DONT 2 700 EUROS ATTRIBUÉS À L'ASSOCIATION OPERACTING SISE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT, CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC 101 ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DANS LE CADRE DES ÉVÉNEMENTS ESTIVAUX SOUTENUS PAR LA VILLE DE PARIS.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR expose que cet été se tiendra l'hyper festival, ou été culturel, qui se propose d'organiser des spectacles publics et gratuits en extérieur pour que l'art et la culture, malgré la situation sanitaire si particulière aujourd'hui, puissent profiter à tous les Parisiens. Dans ce cadre, la Mairie du 9^e a souhaité soutenir les initiatives et compagnies locales du 9^e. Elle a de nombreux échanges avec la DAC à ce sujet et dispose d'un budget de rattrapage pour les projets de l'arrondissement qui n'auraient pas été retenus par la DAC pour pouvoir compléter des projets qui n'étaient pas complètement soutenus. Cela était convenu avec la Ville.

Il est proposé de soutenir le projet porté par Operacting en accordant une subvention de 2 700 € qui permettra à cette association, avec laquelle les élus ont déjà travaillé par le passé et dont ils apprécient la qualité d'engagement, de proposer à tous les habitants du 9^e et aux Parisiens la reprise de l'opérette d'Offenbach Pomme d'api. Cette représentation devrait avoir lieu le 25 août et se jouera dans la belle cour de la mairie le même jour que la journée de commémoration de la libération de Paris.

M. Nicolas COUR invite à voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.40.

DÉLIBÉRATION 09.2021.090 (2021.DAC.41) - SUBVENTION (6 000 EUROS) À L'ASSOCIATION MIMESIS POUR SON FESTIVAL DANS LE DOMAINE DES ARTS DU MIME ET DU GESTE (9^E).

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR explique qu'à travers cette délibération il est proposé d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association Mimesis pour son festival dans le domaine des arts du mime et du geste. Créée en 2015, cette association œuvre justement avec l'IVT à la représentativité des formes esthétiques dans le domaine des arts du mime et du geste. L'année dernière, l'édition du Mimesis s'était déroulée en ligne à cause de la crise sanitaire, avec une transformation du mode de présentation de ce festival mais sa tenue avait toutefois rassemblé plus de 4 300 spectateurs en ligne. Cette année sera l'édition anniversaire qui aurait dû avoir lieu l'année dernière. En parallèle de la 4^e biennale des arts du mime et du geste, le festival va accueillir 10 compagnies dont deux compagnies espagnoles, soulignant ainsi la force de ce festival qui commence à avoir une résonance internationale. Une exposition rétrospective sera également organisée pour fêter les 10 ans du festival le 1^{er} décembre prochain.

M. Nicolas COUR invite à voter en faveur de cette délibération qui porte sur une subvention de 6 000 €.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.41.

DÉLIBÉRATION 09.2021.091 (2021.DAC.705) - SUBVENTION (2 000 EUROS) À L'ASSOCIATION ARKENCIEL COMPAGNIE AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR annonce que cette délibération propose de soutenir l'association Arkenciel, compagnie à laquelle les élus tiennent particulièrement, et particulièrement Madame la Maire. Cette compagnie lutte pour déconstruire les stéréotypes par la création, la diffusion et la sensibilisation artistique. Très concrètement, grâce à l'atelier théâtral du 9^e, l'AT9, les jeunes de l'arrondissement peuvent bénéficier d'une pratique théâtrale tous les mercredis, de sorties théâtrales et participer à un spectacle de fin d'année pour lequel ils sont encadrés par toute une équipe, notamment par Tony HARRISON. Madame la Maire, Mme Virginie MERGOIL et M. Jean-Pierre PLAGNARD assistaient à ce spectacle le dimanche 13 juin au théâtre de l'Œuvre. Sa préparation a constitué une vraie bouffée d'oxygène pour les jeunes qui ont tant souffert de l'isolement et de la rupture de lien social provoqué par la crise sanitaire. Maintenir cet atelier cette année était une obligation, on a réussi à le faire. On remercie tous l'engagement de Tony HARRISON qui mène brillamment cette compagnie. Pour continuer à soutenir ce projet ambitieux et profondément en accord avec la politique culturelle menée depuis 6 ans, l'exécutif propose d'aider l'association à hauteur de 2 000 €.

M. Nicolas COUR invite à voter en faveur de cette délibération.

Madame la Maire s'associe aux remerciements adressés à Tony HARRISON et remercie également Diane EMDIN de la fondation Vivendi Create Joy qui nous offre la possibilité de travailler depuis 6 ans maintenant aux ateliers théâtre 9.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.705.

DÉLIBÉRATION 09.2021.092 (2021.DEVE.83) - CONVENTION POUR LE JARDIN DU MUSÉE DE LA VIE ROMANTIQUE DE MISE À DISPOSITION DE COMPÉTENCES ET DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE PARIS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC PARIS MUSÉES - AUTORISATION - SIGNATURE.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR rappelle que la Ville de Paris a décidé la création d'un établissement public administratif, Paris Musées, chargé de mettre en œuvre la politique muséale de Paris. Sont donc transférés à cet établissement, les moyens nécessaires à la réalisation de cette mission de service public. Toutefois, certaines prestations techniques, qui continueront à être effectuées par les services de la Ville, ont été mises à la disposition de Paris Musées afin qu'il puisse réaliser sa mission de service public. En échange, Paris Musées dispose de moyens et de compétences qu'il met à la disposition de la Ville de Paris. Ce partenariat mis en place par une première convention cadre général en 2013 est régulièrement renouvelé depuis. Le 5 avril 2017, la Direction des espaces verts et de l'environnement, la DEVE de la Ville de Paris et Paris Musées ont conclu une convention spécifique qui arrive à échéance le 30 juin 2021. En raison des mesures d'urgence imposées par la crise sanitaire, le travail de concertation entre Paris Musées et la DEVE sur les modalités de renouvellement de cette convention n'a malheureusement pas été terminé, on peut le regretter. Pour assurer le bon fonctionnement de Paris Musées ainsi que celui du jardin, le très beau jardin du musée de la Vie romantique, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention de 2017 ainsi que sa signature par la Ville de Paris pour que le jardin du musée de la Vie romantique puisse continuer à fonctionner normalement.

M. Nicolas COUR propose donc de voter favorablement pour cette délibération, donc pour l'approbation d'un avenant à la convention de 2017 pour qu'elle se poursuive après le 30 juin.

Madame la Maire profite de cette délibération pour remercier les équipes de Gaëlle RIO, du musée de la Vie romantique, qui ont rouvert les portes du musée pour enchanter et éveiller les émotions, et qui ont fait preuve de beaucoup de disponibilité et d'engagement pour la réouverture de cet établissement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DEVE.83.

Madame la Maire revient sur le fait que la Direction des affaires scolaires avait informé les directeurs d'école de la suppression des ateliers. La Mairie a reçu de la Direction de la petite enfance un mail pour dire que les places réservées dans les établissements associatifs et privés, des berceaux que la Ville de Paris subventionnait, allaient être considérablement diminuées. C'est un coup dur pour la politique familiale à Paris. Le 9^e n'est pas le seul concerné et cela va totalement à rebours de la volonté de maintenir les populations dans Paris, dans le 9^e arrondissement, et d'accompagner la parentalité. Madame la Maire s'insurge et tire la sonnette d'alarme. Elle laisse la parole à Mme Virginie MERGOIL pour expliquer plus précisément la raison du vœu qui va être présenté.

VŒU 09.2021.093 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E RELATIF À L'ACHAT DE PLACES PAR LA VILLE DE PARIS DANS CERTAINES CRÈCHES PRIVÉES.

Mme Virginie MERGOIL expose que ce sont les élus qui ont informé les directeurs et directrices de crèche. On a attribué des places lors de la dernière commission. Elle retrace l'historique. Depuis 2014, la délibération DFPE.1236 relative à la mise à disposition de places d'accueil au collectif de la petite enfance situé dans le 9^e, était une disposition qui reposait sur la diversification du mode de gestion et de développement de partenariat avec les autres secteurs d'accueil de la petite enfance, donc associatif et privé. Ainsi, il était possible d'acheter des berceaux réservés dans les quartiers déficitaires d'accueil collectif. À titre d'information, 469 demandes de places en crèche n'ont pas été satisfaites. Le secteur ouest de l'arrondissement est très pauvre en places. Avec Madame la Maire, les élus ont saisi la Mairie de Paris puisque la place de Budapest a été rénovée et une crèche Babilou s'y est installée. Ils ont demandé à ce que cette crèche soit intégrée dans le nouveau marché. Malheureusement, celle-ci n'a pas été intégrée. Il faut savoir qu'il n'y a pas eu de nouvelle crèche ouverte depuis 2014. Pourtant, l'exécutif avait le projet d'une nouvelle crèche cité Charles Godon. Mais malheureusement ce projet a été rejeté par la Mairie de Paris au profit d'aménagement de 12 logements aidés par la RIVP. Il est vrai qu'il y a besoin de logements, mais on a besoin de places en crèche, il faut trouver un juste équilibre. Fin mai, assez tardivement, on a reçu un courrier du Directeur de la petite enfance informant que par souci d'économie budgétaire, la Mairie de Paris avait décidé sans aucune concertation de ne pas renouveler le nombre de berceaux. Les élus ont également eu un entretien avec Mme Céline HERVIEU qui a confirmé qu'elle ne pouvait rien faire. Il faut savoir que le nombre de berceaux passera dès septembre de 20 à 14 places, une baisse de 30 %. Mais le plus alarmant, ce qui interpelle le plus, est que la crèche associative rue Godot de Mauroy, la seule crèche du secteur Opéra, atteint une baisse de 60 %, passant de 5 places à 2 places. La directrice qui n'était pas informée, malheureusement, a été très surprise. On ne comprend pas pourquoi on n'a pas été concerté puisqu'on connaît bien le terrain. La Mairie de Paris parle beaucoup de la ville du quart d'heure. Pour les habitants de l'ouest parisien, ça ne sera pas un quart d'heure pour aller déposer les enfants en crèche. On n'arrive pas à comprendre non plus, l'achat de places en crèche représentant un budget moindre qu'une création de crèche classique. On n'a pas les locaux, cela demande beaucoup de moyens et beaucoup de temps. Les achats de places en crèche permettraient de subvenir aux besoins des familles.

L'exécutif demande à ce que la Mairie de Paris revienne sur cette décision budgétaire qui pénalise les familles qui, comme le disait Madame la Maire, partent, quittent Paris et pas forcément le 9^e, mais on a beaucoup de naissances dans le 9^e. On souhaite satisfaire au mieux les administrés et pour cela on souhaite que la nouvelle crèche place de Budapest soit intégrée dans les achats de berceaux pour développer l'offre sur ce quartier.

Madame la Maire remercie Mme Virginie MERGOIL pour avoir bien expliqué la position de l'exécutif face à des décisions totalement insensées. Lorsqu'il est arrivé en 2014, soucieux des deniers publics, il a émis un vœu pour éviter que la Ville supporte des ouvertures d'établissement, pour avoir plus de flexibilité et travailler à un partenariat public-privé en achetant des places dans des structures associatives ou privées, ce qui a été obtenu fin 2014. On apprend qu'on sabre le budget de la crèche Babilou place de Budapest, projet soutenu par les élus. La Ville de Paris s'était engagée dans le permis de construire à aider à y implanter une crèche parce qu'à l'ouest parisien on est dépourvu d'équipements de petite enfance. C'est insensé, c'est une décision budgétaire, administrative. Les élus se placent sur le plan politique pour que l'exécutif parisien revienne sur cette décision qui pénalise les familles de l'ouest de l'arrondissement.

Mme Frédérique DUTREUIL, s'agissant de 469 demandes non satisfaites, demande si c'est une augmentation significative de besoins non satisfaits par rapport à l'année précédente.

Madame la Maire note que la population augmente légèrement dans l'arrondissement et c'est une excellente nouvelle. Les demandes en crèche doivent être satisfaites. Si on n'a plus accès non plus à une crèche en fonction de ses revenus, ça va être compliqué. Le dispositif mis en place en 2014 et que la Ville avait bien voulu accompagner et valider, soulageait un certain nombre de familles.

Mme Frédérique DUTREUIL répond que c'est le nombre de berceaux réservés qui diminue mais ce n'est pas une disparition totale. Elle affirme avoir bien compris que c'est un problème de tarification. Mais les habitants du 9^e font partie des 5 arrondissements où les habitants sont les plus aisés. Elle pense qu'une partie de la population a largement les moyens d'aller dans des crèches privées.

Madame la Maire indique que le coût de garde d'un enfant à titre privé est très important.

Mme Frédérique DUTREUIL confirme qu'une partie des habitants du 9^e, vu la sociologie et le niveau de revenu des habitants, ont les moyens. Elle comprend et partage le point de vue sur le déficit de berceaux et sur la tarification, et que pour une partie des habitants, ça va être un vrai problème. Pour une autre partie des habitants, ils ont les moyens. Et tant mieux ! Ils ont les moyens de se payer une crèche privée.

Madame la Maire explique que ce qui lui importe, c'est d'aider les classes moyennes, ces parents qui travaillent et qui n'arrivent pas, avec le loyer, à joindre les deux bouts.

Mme Frédérique DUTREUIL se déclare d'accord sur cette partie-là.

Madame la Maire ajoute que si l'on continue, Paris va se vider et devenir un parc d'attraction pour les touristes.

Mme Frédérique DUTREUIL a noté que le 9^e accueille davantage d'habitants chaque année. Donc au final...

Madame la Maire répond qu'elle veut les garder, les fidéliser. Elle demande à Mme DUTREUIL si elle a une idée du coût d'une place en crèche à l'année.

Mme Frédérique DUTREUIL répond qu'elle peut sortir un prix comme sur les plateaux télé, un tarif ou le prix de la baguette. Mais elle sait que c'est un énorme budget.

Madame la Maire l'informe que c'est 15 000 € et que le salaire moyen dans le 9^e est de 3 274 € net. De plus les crèches Babilou sont réservées à des sociétés. Si on n'est pas salarié d'une entreprise privée qui cotise, on n'a pas de place.

Elle précise que le système repose sur la mixité public-privé dans les crèches. Ce qu'avait créé Jean-Pierre RAFFARIN a permis de créer plusieurs dizaines de milliers d'emplois depuis 17 ou 18 ans. Les opérateurs de crèches privées n'ont pas les marges des opérateurs d'EPHAD. Ils ont beaucoup de contraintes et en général des marges assez réduites. Ils ont besoin d'avoir à la fois le soutien des entreprises et le soutien des collectivités locales pour apporter ce service aux familles. Si les collectivités locales n'achètent pas 40 à 50 % de places de crèche, complétées par les entreprises, leur modèle économique ne fonctionne pas. Il y a de plus des incitations fiscales pour les entreprises. C'est un système vertueux mais il faut que les collectivités locales puissent le supporter.

Pourquoi a-t-on créé des opérateurs privés en France ? Pour éviter aux collectivités locales d'investir dans l'immobilier. Un président d'opérateur privé expliquera qu'il est très difficile de créer des crèches à Paris parce que l'immobilier est très élevé et pénalise le modèle économique. Les comptes financiers de ces sociétés ne reflètent pas les modèles économiques de GAFAM. Donc aujourd'hui, c'est ennuyeux pour les familles, c'est ennuyeux pour le modèle économique des opérateurs privés et des opérateurs associatifs. Quand la collectivité locale achète des places, cela évite de gros investissements et permet d'acheter un berceau pour 15 000 €. Il y a effectivement des ménages dans le 9^e qui gagnent bien leur vie, mais quand on regarde le salaire moyen, ce système vertueux permet à des parents de pouvoir payer un prix modéré pour garder leur enfant en crèche. Il est très ennuyeux que la Ville de Paris réduise son soutien financier parce que, pour Madame la Maire, c'est une priorité, c'est la politique de la famille. Ce sont des priorités pour que les Parisiens restent à Paris et pour avoir une ville plus inclusive.

Mme Frédérique DUTREUIL répond qu'elle n'a pas dit le contraire.

Madame la Maire pense que ce sujet touche tous les arrondissements mais qu'elle ne laissera pas faire. Quand on a discuté de la place de Budapest pour qu'une crèche s'y installe, elle a mis tout son poids pour que la crèche Babilou accepte de s'installer à cet endroit. C'est un engagement qui avait été pris et elle n'accepte pas que la Ville revienne sur cet engagement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD veut apporter une précision sur ce que dit Mme DUTREUIL. Effectivement, il y a des gens qui gagnent bien leur vie. Mais ceux qui gagnent bien leur vie dans le 9^e ne sont pas des gens qui ont 20 ans ou 25 ans, c'est-à-dire qui ont besoin de places de crèche. Ils vont être beaucoup plus âgés. Donc on se retrouve dans un schéma habituel où les gens les plus jeunes qui sont ceux qui ont le plus de besoins du fait d'une nouvelle arrivée dans l'arrondissement, cherchent des loyers raisonnables et ont des familles à financer. Quand on regarde les salaires par rapport à l'âge, une personne qui a 50 ans aura un salaire moyen à peu près trois fois plus élevé qu'une personne de moins de 26 ans. Les chiffres sont là. Effectivement il y a peut-être des gens qui sont riches, mais ce ne sont pas les plus jeunes.

Mme Virginie MERGOIL rappelle qu'elle a une délégation égalité hommes-femmes mais la femme ne peut pas continuer à travailler si elle n'a pas de place en crèche car ce sont souvent les femmes qui s'arrêtent. Il faut aider les familles.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Vu le vœu adopté par le Conseil du 9^e en septembre 2014 promouvant l'achat de places par la Ville de Paris dans les crèches du secteur privé ;

Vu la délibération 2014.DFPE.1236 relative à la « Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans le 9^e arrondissement » et stipulant que « L'objectif ambitieux du programme municipal de développement du service public d'accueil collectif de la petite enfance est de livrer 5 000 nouvelles places, disponibles pour les familles parisiennes, à l'issue de l'actuelle mandature en 2020. La mise en œuvre de cette politique repose notamment sur la diversification des modes de gestion et le développement de partenariats avec les autres acteurs de l'accueil des jeunes enfants, principalement associatifs et ponctuellement privés ou publics. Ainsi, des opportunités de réservation de places existent auprès d'opérateurs privés. Cette modalité de mise à disposition de places dite « achats de places », permet à la Ville de Paris de proposer à très court terme des places à des familles, dans des quartiers déficitaires en matière d'accueil collectif des jeunes enfants » ;

Considérant le grand nombre de demandes de places en crèches encore non satisfaites dans certains secteurs de la capitale ;

Considérant la nécessité de mobiliser tous les moyens disponibles pour élargir les possibilités de mode de garde offertes aux Parisiens ;

Considérant l'importance du réseau de micro-crèches et crèches inter-entreprises qui maille le territoire parisien ;

Considérant que l'offre d'accueil en crèche pour les enfants de notre arrondissement repose pour une partie sur l'achat de places auprès d'entreprises privées via un marché public de réservation ;

Considérant que les places ainsi récupérées au sein de nouvelles structures sont ensuite examinées en commission d'attribution ;

Considérant que le renouvellement de ce contrat à compter de la rentrée de septembre 2021 est l'occasion de revoir le nombre de places réservées au sein de ces structures afin de tenir compte des efforts de création d'équipements tant dans le parc municipal qu'associatif dans l'arrondissement sur les dernières années et d'équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire parisien ;

Considérant qu'à cette occasion nous avons saisi la Maire de Paris afin que la nouvelle crèche Babilou place de Budapest dans un secteur totalement dépourvu d'équipement municipal soit intégrée dans le nouveau marché ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de nouvelle crèche municipale créée dans le 9^e depuis la crèche rue Bleue en 2014 et que le projet de nouvelle crèche municipale que l'exécutif du 9^e portait en lieu et place des locaux de pôle emploi cité Charles Godon a été rejeté par la Maire de Paris au profit de l'aménagement de 12 logements aidés par la RIVP ;

Considérant le courriel du Directeur de la petite enfance de la Ville de Paris fin mai, annonçant, sans concertation, à la Maire du 9^e arrondissement que la Maire de Paris par souci d'économie budgétaire avait décidé de ne pas renouveler l'achat de berceaux dans les structures privées du 9^e, seules les places occupées étant maintenues ;

Considérant que dans le 9^e le nombre de berceaux ainsi réservés pour la Ville de Paris dans des structures privées passera dès septembre de 20 à 14 (- 30 %), et que pour la seule crèche Babilou, seule crèche existante dans le secteur Opéra, cette baisse atteindra - 60 % (de 5 à 2 places) ;

Considérant qu'alors que la Maire de Paris vante les mérites de la « ville du quart d'heure » et du « big bang territorial », les maires d'arrondissement n'ont aucunement été consultés sur cette décision à impact local très fort ;

Considérant que pour faire face au départ des familles de Paris constaté ces dernières années, nous devons maintenir et même renforcer notre offre d'accueil en leur direction ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **revienne sur cette décision budgétaire qui pénalise les familles parisiennes ;**
- **intègre la nouvelle crèche Babilou place de Budapest dans le marché d'achat de places de la Ville de Paris.**

Madame la Maire note un vote à l'unanimité et ajoute qu'il est important que tous les groupes puissent aider à faire revenir la Ville à la raison.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h37.

L'Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement

Jean-Baptiste GARDES

